OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER

NUPTIALITE, FECONDITE ET REPRODUCTION SOCIALE CHEZ LES MOBA-GOURMA DU NORD-TOGO

Présentation des premiers résultats

Document de travail

Centre O R S T O M
de LOME

Marc PILON
1984
Mémoire de Stage

PRELIMINAIRE

Ce rapport a été rédigé après six mois de présence au Togo, dont environ deux mois d'enquêtes de terrain.

Le programme de recherche s'articule autour de la réalisation d'une enquête socio-démographique, dont l'opération de collecte se déroulera au début de l'année 1985, pendant la saison sèche.

Le premier semestre de cette année 1984 a constitué une étape préparatoire à cette enquête. D'une part, nous avons effectué une analyse générale des données démographiques existantes, qui sera complétée par celle des résultats du recensement de 1981 dès leur publication. D'autre part, les enquêtes de terrain ont consisté en une approche qualitative, ayant pour objectif l'élaboration des projets de questionnaires pour l'enquête quantitative.

Ce rapport doit donc être considéré comme un document de travail, un propos d'étape.

Tout d'abord, nous présenterons la problématique suivie et la méthodologie utilisée.

L'analyse des données démographiques existantes fera l'objet d'une seconde partie.

En troisième lieu, nous exposerons les premiers résultats de l'approche qualitative, qui se traduisent par l'adoption d'un certain nombre d'hypothèses de travail à travers le choix des questions intégrées dans les différents questionnaires de l'enquête quantitative.

Ces questionnaires sont présentés en annexe. Ils constituent une version provisoire qui servira de base à leur élaboration définitive, lors des séances de travail prévues à cet effet en septembre 1984, avec les autres chercheurs participant à ce programme de recherche.

SOMMAIRE

Page

I

PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE
ET DE LA METHODOLOGIE

1 - LA PROBLEMATIQUE

De nombreuses études anthropologiques ont posé le problème des relations entre les variables démographiques et le contexte socio-culturel, le mode de production, le milieu physique et humain.

Depuis plusieurs années, le développement des recherches en démographie sur la famille, illustre l'importance et l'intérêt scientifique de la prise en compte de la dimension sociale des phénomènes démographiques.

Comme l'écrit P. Vimard, il s'agit de :

"restituer les faits de population à leur domaine d'appartenance véritable : celui de l'ensemble des faits sociaux ; situer et saisir l'interdépendance des phénomènes de population et des autres phénomènes de société. Pour atteindre cet objectif, on se doit de savoir comment la reproduction démographique participe de la reproduction sociale, de connaître la fonction attribuée aux dynamiques de population dans le fonctionnement des systèmes sociaux, de comprendre la manière dont cette dynamique démographique modifie, à son tour et en retour, les conditions de la reproduction sociale" (P. VIMARD, 1984).

Dans ce système d'interdépendances entre les phénomènes démographiques et les autres phénomènes de société (économique, politique, religieux, social), le système matrimonial joue un rôle essentiel. Pourtant, l'étude de la nuptialité dans les sociétés africaines par les démographes, n'est souvent qu'un sous-produit d'autres enquêtes, sur la fécondité notamment. Les concepts utilisés, relatifs au système matrimonial des pays occidentaux, s'avèrent inadéquats pour rendre compte des spécificités du mariage africain. Aussi, une approche qualitative préalable apparaît-elle indispensable pour l'étude de la nuptialité.

C'est dans le cadre de cette problématique générale que se situe notre programme de recherche sur les relations entre nuptialité, fécondité et reproduction sociale chez les Moba-Gourma du nord Togo.

Dans la société moba-gourma, le mariage constitue le point d'articulation entre la reproduction démographique et le système de production, le système socio-politique, religieux. Selon le niveau auquel l'on se situe, la représentation du mariage diffère. Par rapport au clan, le mariage est essentiellement politique (souci de la croissance démographique qui fait la force du clan, stratégies d'alliances). Au niveau de l'unité de production, il constitue le moyen d'accroître la force de travail, le nombre des dépendants. Pour l'homme moba-gourma, le mariage est la condition obligée de l'accès à la terre ; il permet de passer du statut de cadet à celui d'aîné (statut qui demeure relatif). La femme, perçue essentiellement à travers sa fonction procréatrice, constitue alors l'enjeu principal de tous les rapports sociaux.

C'est pourquoi la fécondité ne saurait être appréhendée sur le seul plan biologique, au niveau de la femme, mais doit l'être également sur les plans économique, social, politique, au niveau de l'homme et du groupe (unité de production, lignage, clan).

Le régime démographique, caractérisé par une forte fécondité, s'inscrit dans la logique de la société moba-gourma, à travers un système matrimonial spécifique.

L'objectif du programme de recherche est donc de montrer de quelle manière, et jusqu'à quel point, les logiques économique, politique, religieuse, matrimoniale conditionnent le comportement démographique des individus, et comment en retour une évolution de celui-ci peut modifier les divers éléments du processus de la reproduction sociale.

Depuis la colonisation, la société moba-gourma se trouve progressivement confrontée à d'autres logiques économique, politique, sociale, religieuse qui lui sont extérieures.

En 1972, s'est tenu à Dapaong, un colloque sur les problèmes sociaux de la circonscription, et portant essentiellement sur le mariage, la famille. D'un côté, l'on a regretté certaines évolutions, comme l'effritement de l'autorité du chef de famille, un éclatement des familles... . De l'autre, on a souhaité la disparition de certaines

pratiques, comme l'échange de femmes, le mariage forcé, le couvent..., et le développement de la scolarisation, la liberté pour les femmes de choisir leur mari.

Considérant les spécificités de la logique traditionnelle moba-gourma, certaines de ces réactions apparaissent contradictoires. C'est parce qu'elles n'émanent pas des mêmes catégories d'individus. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui regrettent la diminution de l'autorité du chef de famille et qui souhaitent que les femmes choisissent librement leur mari.

La promulgation en 1980, d'une ordonnance instituant le code togolais des personnes et de la famille, devrait entraîner des modifications profondes dans la réglementation de la vie matrimoniale et familiale.

Sur le plan démographique, la population moba-gourma connaît une très forte croissance (par baisse de la mortalité) qui n'est plus compatible avec le système traditionnel d'exploitation des ressources.

Un autre objectif du programme de recherche est donc de voir quelles ont été et quelles sont les réactions de la société moba-gourma face à ces changements.

2 - LA METHODOLOGIE

Se donner cette problématique nécessite une démarche globale et pluridisciplinaire, qui doit reposer sur une double approche, qualitative et quantitative.

Le clivage entre les tenants des deux approches reste vivace, résultat du cloisonnement des disciplines. Pensées très souvent encore en terme d'opposition, ces deux approches sont en fait complémentaires ; et il doit s'instaurer entre elles un processus de va et vient.

Dans le cadre du présent programme de recherche, l'articulation entre les deux est prévue globalement en trois étapes :

- une approche qualitative préalable qui, outre l'intérêt scientifique propre des matériaux recueillis, doit servir à l'élaboration des questionnaires de l'enquête quantitative.
- la réalisation de l'opération de collecte des données de l'enquête quantitative.
- l'analyse des résultats de l'enquête, et la réalisation d'enquêtes qualitatives légères sur certains points qui, à l'issue de l'analyse statistique nécessiteront une investigation plus approfondie.

Ce sont les résultats de la première étape qui font l'objet du présent rapport.

2-1. <u>La première étape : l'approche qualitative préalable</u>

En complément de cette approche qualitative, il était également important de faire l'analyse des données démographiques existantes, sur la région étudiée et plus précisément la population moba-gourma (cf. II° partie).

Les informations recueillies dans le cadre de l'approche qualitative (cf. III° partie) sont d'origines diverses : lecture des

travaux de recherche déjà publiés sur la société moba-gourma ; entretiens effectués auprès de chefs de village, de vieux, de femmes, de différents organismes et services (planification scolaire, tribunal, direction du plan, missions catholiques, ...) ; exploitation d'un certain nombre de jugements d'affaires matrimoniales, foncières.

Nous avons par ailleurs commencé l'étude approfondie d'un lignage (yamul), qui est théoriquement le niveau auquel s'effectue l'organisation des mariages. Le yamul n'étant pas repérable dans l'espace (ses membres peuvent être dispersés sur plusieurs villages, régions) et pouvant être de taille très variable (de quelques concessions à une centaine), il n'est pas possible de prendre cette entité comme unité d'observation et d'analyse pour l'enquête quantitative. Réaliser en quelque sorte une monographie lignagère nécessite de collecter une quantité importante d'informations. Pour l'instant ont été recueillies les structures familiales des concessions, les histoires matrimoniales de tous les hommes non célibataires. Il reste à faire le relevé de terroir de toutes les concessions, à enquêter sur l'organisation de la production, les problèmes fonciers, le travail des femmes... . Se pose ici le problème de la profondeur de l'approche qualitative. Chaque domaine abordé constitue un objet d'étude en soi. L'objectif n'est pas de réaliser une analyse complète de la société moba-gourma, mais de déterminer dans le cadre de la problématique définie, quels peuvent être les apports des approches sociale, économique, linguistique, religieuse. Se pose donc le problème de la limite de l'approche qualitative ; jusqu'où aller dans le recueil des informations ? Il est difficile de connaître a priori l'intérêt de toute information pour la problématique. Ce problème se pose dès lors que l'on veut dépasser la seule analyse démographique classique.

2-2. La réalisation de l'enquête quantitative

Il s'agira d'une enquête renouvelée sur la base du recensement de 1981.

La collecte des données se fera à trois niveaux :

- une fiche collective reprendra les informations du recensement de 1981 relatives aux membres d'un même ménage (recopiées à partir

des questionnaires de base), que l'enquête va permettre d'actualiser.

En outre, un questionnaire complémentaire soumis au chef de ménage (d'unité de production) permettra de recueillir des informations sur les problèmes fonciers, l'histoire de la concession, la situation économique du ménage...

- un questionnaire individuel rétrospectif de l'histoire matrimoniale et de la descendance des hommes.
- deux questionnaires individuels rétrospectifs, d'une part de l'histoire matrimoniale de leurs femmes, d'autre part de l'histoire génésique de celles-ci.

Les questionnaires (joints en annexe) ont été élaborés à l'issue de l'approche qualitative, en intégrant un certain nombre de questions de nature socio-économique, qui sont apparues pertinentes pour la problématique suivie.

Sur un plan technique, l'utilisation d'un micro-ordinateur va permettre de réaliser une saisie directe des questionnaires, avec un programme intégré de vérification des données (contrôles de champ, de cohérence).

II

PREMIERE ANALYSE GENERALE

DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES EXISTANTES

PRESENTATION GENERALE DE LA PREFECTURE DE TONE

Localisée à l'extrême nord du Togo, la préfecture de Tône occupe 8,5 % de la superficie du pays et comptabilise 9 % de la population nationale (carte 1).

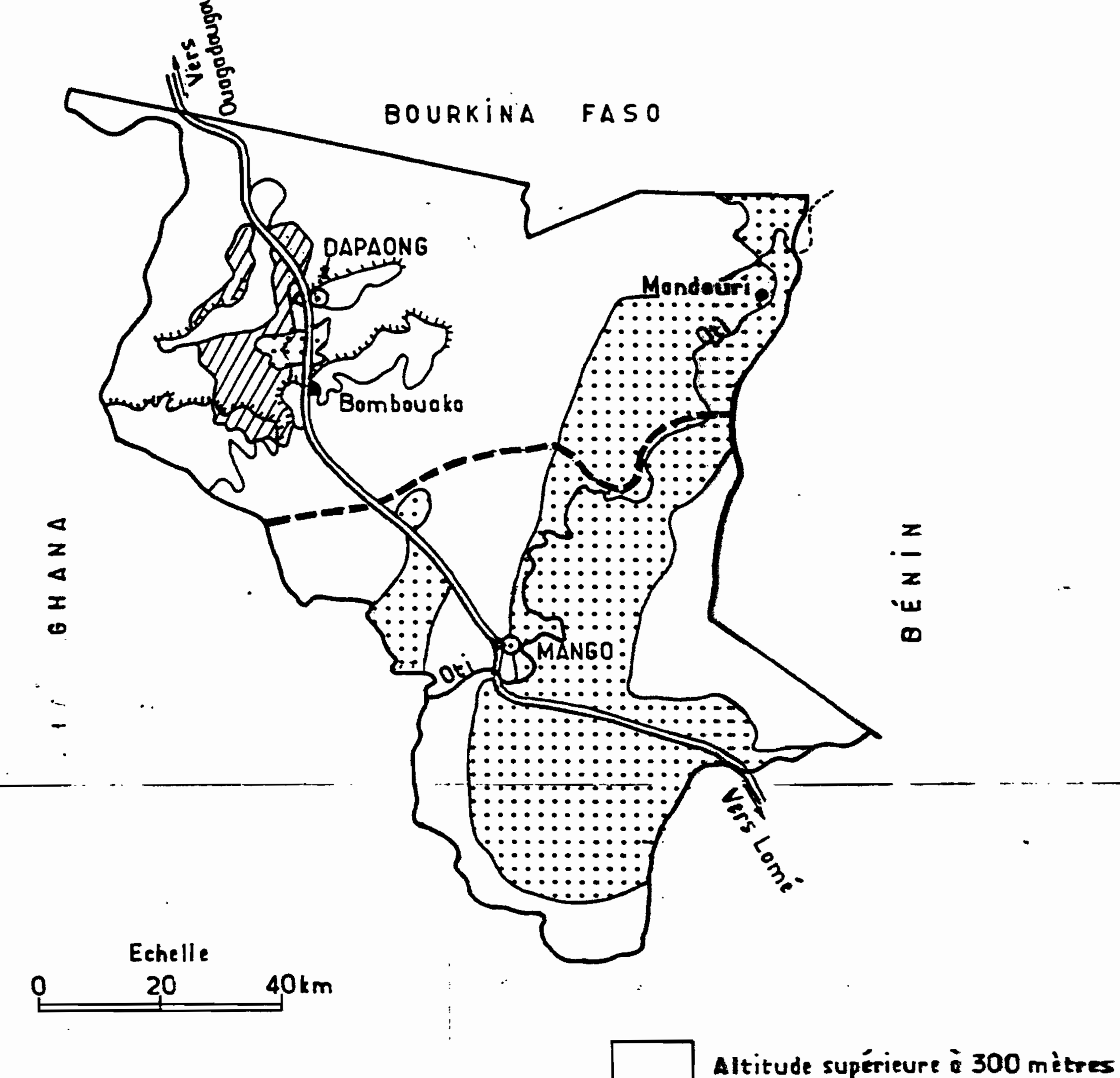
Le relief est caractérisé par :

- la partie septentrionale de la vaste plaine de la vallée de l'Oti qui occupe l'est de la préfecture.
- une succession de deux plateaux grèseux limités par des escarpements, orientés sud-ouest/nord-ouest, autour de Bombouaka et de Dapaong.
- une pénéplaine granitique à l'extrême nord.

De type soudanien, le climat se caractérise par la succession d'une saison des pluies (de mai à octobre) et d'une saison sèche (de novembre à avril). La végétation est celle d'une savane arborée. Les précipitations (autour de 1.000 mm en moyenne) sont très irrégulières au cours d'une même saison, d'une année sur l'autre et hypothèquent fréquemment les résultats de la saison agricole. L'eau demeure sans aucun doute un facteur limitant pour le développement agricole, de même que la médiocrité générale des sols, soumis à une érosion croissante. Les périodes de soudure sont souvent difficiles ; la satisfaction des besoins alimentaires demeure précaire. Cette situation est aggravée par une pression démographique croissante (avec des densités de population dépassant 100 hab/km2), qui pose avec de plus en plus d'acuité le problème de la disponibilité des terres (au niveau des réserves foncières et du système d'exploitation, par une diminution de la jachère).

Sur le plan économique, la préfecture de Tône reste caractérisée par une agriculture d'auto-subsistance, dont les cultures vivrières principales sont le mil et le sorgho, bases de la nourriture quotidienne. Sont également cultivés, le riz, le haricot, le voandzou,

Carte.1 — SITUATION DE LA PRÉFECTURE DE TÔNE



Altitude supérieure à 300 mètres
Réserves et forêts classées
Projet F.E.D.
Escarpement gréseux
Route Lomé-Ouagadougou
Limite de la Préfecture de Tône

Source: Atlas "Jeune Afrique" du Togo
Ministère du Plan

Dapaong
Lomé

l'arachide, le coton. Le développement des cultures de rente (le coton principalement) demeure faible.

L'élevage constitue une activité assez importante (généralement confiée aux Peulh pour les bovins), qui place la région des Savanes en première position pour l'importance des cheptels (bovin, caprin, ovin).

Le bitumage de la route internationale, reliant Lomé à Ouagadougou, n'a pas eu d'effets importants sur le désenclavement de la région, marginalisée par le pouvoir central, du temps de la colonisation jusqu'à aujourd'hui. La faiblesse des infrastructures scolaires et sanitaires témoigne du retard pris par cette région par rapport aux autres, dans le processus de développement.

L'avenir économique de la région, pouvait-on lire en 1981 dans un atlas du Togo (Jeune Afrique, 1981), reste étroitement lié à l'ambitieux projet d'aménagemeent de la vallée de l'Oti, libérée de l'onchocercose (Sedes, 1976). L'extension, en juin 1981, de la réserve de la Kéran à l'ensemble de la vallée, hypothèque ainsi fortement le devenir de toute la région.

1 - LES SOURCES DE DONNEES

Comparativement à beaucoup d'autres pays africains, le Togo présente une certaine richesse quant aux données démographiques à l'échelle nationale. Trois recensements ont été réalisés à ce jour : en 1958-60, en 1970 et en 1981. Les deux premiers ont été suivis d'une enquête post-censitaire, par sondage, en 1961 et en 1971. Cependant les résultats issus de ces diverses opérations de collecte, ne sont pas tous disponibles. Seuls ceux, des recensements de 1958-60 et 1970 et de l'enquête de 1961 ont été publiés, mais uniquement à l'échelon national pour cette dernière.

L'exploitation du recensement de 1981 est en cours. Des premiers résultats, provisoires, ont été sortis, mais ne fournissent que des chiffres globaux (répartition de la population des villages par sexe).

L'Etat-civil est encore trop insuffisamment développé et fiable pour constituer une source de données utilisable.

Contrairement à d'autres régions du Togo, la préfecture de Tône et même la région des Savanes, n'ont pas bénéficié à ce jour d'enquêtes démographiques spécifiques.

Une première analyse régionale (à l'échelle des cinq régions économiques : Maritime, des Plateaux, Centrale, de la Kara, des Savanes) du recensement de 1970 vient d'être réalisée conjointement par la Direction de la Statistique et l'Unité de Recherche Démographique de l'Université du Bénin ; elle est en cours de publication.

La présente analyse, centrée géographiquement sur la préfecture de Tône, s'appuie donc sur les résultats, principalement du recensement de 1970 et sur ceux de 1958-60 (1). Pour ce dernier la plupart des résultats régionaux ne concernent que la région des Savanes, ne descendent pas toujours au niveau de la préfecture (circonscription à cette époque), ce qui rend difficile la comparaison.

---

(1) Le recensement de l'intérieur du pays ayant eu lieu de novembre 1959 à décembre 1960, nous le centrerons ici sur l'année 1960.

C'est une analyse provisoire, destinée à être complétée par celle des résultats du recensement de 1981, dès leur publication. Dans la mesure des possibilités, une exploitation complémentaire de celui-ci, spécifique à la préfecture de Tône, est envisagée.

Par l'ordonnance du 23 juin 1981, la circonscription de Dapaong (anciennement Dapango) est devenue préfecture de Tône. Cependant, il n'y a pas eu de modification des limites, les deux appellations renvoient à la même zone géographique, et peuvent être utilisées indifféremment.

2 - LE PEUPLEMENT MOBA-GOURMA

Les Moba et les Gourma sont les deux principales ethnies qui peuplent la préfecture de Tône (respectivement 45,7 % et 41,5 % de l'ensemble des résidents en 1970). Bien qu'étant les envahisseurs, les Gourma ont totalement adopté le système matrimonial et religieux des Moba (de Surgy, 1983). Bien que présentant quelques différences, les langues moba et gourma sont très proches. Aussi, la détermination de l'appartenance ethnique n'est-elle pas toujours facile (Zwernemann, 1977). On peut parler de la société moba-gourma. Les Moba sont les véritables autochtones, auxquels sont venus s'ajouter, par mouvements successifs, des Gourma en provenance de l'actuel Bourkina Faso (ex-Haute Volta), plus précisément de la région de Fada N'gourma, de peuplement gourmantché. Ces mouvements d'immigration auraient commencé (il n'y a pas de certitude quant à leur datation) au cours du XVIII siècle à la suite, bien souvent, de conflits de succession à la chefferie et sans doute aussi de périodes de disette, suite à des guerres (Cornevin, 1969 ; Zwernemann, 1977).

L'histoire de ce peuplement, effectué au niveau clanique, revêt une grande importance sur les plans foncier et des relations matrimoniales.

Sur le plan foncier, l'actuelle répartition dans l'espace des chefferies de terre est le résultat de ce peuplement, traduisant les rapports de force historiques entre les différents clans. Ainsi, le

clan "Kountoum", concentré dans la région de Kantindi, à l'est de Dapaong, fut-il un clan très fort, craint à cause de ses guerriers. La conséquence en est qu'aujourd'hui, à Kantindi, le clan Kountoum dispose d'une réserve de terres importante. Dans une zone où la densité de population s'accroît fortement et va poser des problèmes de disponibilités en terre, sans doute croissants, il n'est pas indifférent d'appartenir au clan propriétaire de la terre, possesseur du "tingban" (fétiches spécifiques du clan enfouis quelque part en brousse, en principe par les premiers occupants, signifiant la propriété de la terre). Aussi n'est-il pas rare que se pose le problème de la revendication d'un "tingban" par différents clans.

Mais les membres d'un même clan ne sont pas tous concentrés dans la même zone, où celui-ci est propriétaire de la terre. Pour des raisons diverses, certains se trouvent installés dans des villages où ils ne sont pas les premiers occupants et ne sont pas possesseurs du tingban. La propriété de la terre n'est donc pas déterminée par la seule appartenance clanique ; elle dépend aussi de l'implantation géographique des clans. Et, si tous les clans sont, quelque part, propriétaires de terre, certains le sont plus que d'autres.

Sur le plan matrimonial, la règle de l'exogamie clanique induit différents types de stratégies d'alliance matrimoniale selon les situations. Pour des clans nombreux et très regroupés, le respect de cette règle pourra nécessiter d'aller chercher des femmes plus loin, dans des villages plus éloignés. Une autre solution consiste à faciliter l'installation d'"étrangers" dans le village ; moyen de créer ainsi de nouvelles alliances matrimoniales, mais aussi d'accroître la réserve de force de travail collective (Sedes, 1976).

D'après les résultats du recensement de 1959-60 donnant la composition ethnique par canton, la répartition spatiale des Moba et Gourma se faisait globalement de la manière suivante : les Moba peuplaient majoritairement la zone, à l'ouest et au sud de Dapaong, et les Gourma, Dapaong même et la zone située à l'est. Les données par canton figurent en annexe (tableau, annexe 1).

Les données du recensement de 1981, permettront de voir si cette répartition s'est modifiée et si oui dans quel sens. La société

moba-gourma étant patrilinéaire, il serait intéressant de faire la distinction selon le sexe. A priori, cette répartition ne semble pas avoir connu de changements très importants.

La répartition globale entre Moba et Gourma a évolué entre 1959-60 et 1970 (tableau 1). De très légèrement majoritaires au premier recensement (42,8 % contre 42,5 %), les Gourma sont plus nettement minoritaires en 1970 (41,5 % contre 45,7 % pour les Moba).

Tableau 1 : Répartition (%) ethnique de la population résidente en 1959-60 et 1970

Préfecture de Tône

Ethnie	1959-60	1970
Moba	42,5 %	45,7 %
Gourma	42,8 %	41,5 %
Tchokossi	0,5 %	0,4 %
Peul	4,9 %	4,3 %
Yanga, mossi	4,6 %	4,4 %
Autres	4,7 %	3,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %
Effectif	(141 500)	(183 140)

Cette évolution peut être le résultat de plusieurs phénomènes, pouvant agir conjointement, mais sans qu'il soit possible de les identifier avec certitude, ne disposant pas des données nécessaires. Une telle évolution peut en effet provenir d'une croissance naturelle différentielle à l'avantage des Moba, due à une fécondité plus forte et/ou à une moindre mortalité, notamment infantile. Un autre facteur explicatif peut tenir d'un solde migratoire négatif, plus élevé pour les Gourma, sachant que cette région a connu, et connaît encore, un mouvement migratoire vers le Ghana, surtout. Une troisième explication pourrait être recherchée dans une déclaration différente de l'appartenance ethnique aux deux recensements.

Les autres groupes ethniques, présents dans la préfecture de Tône, présentent une légère baisse de leur représentation. Les Peul, spécialisés dans l'élévage, se rencontrent à peu près partout. Les Mossi, Boussancé et Yanga, sont par contre concentrés au nord de la préfecture, près de la frontière bourkinabe.

3 - EVOLUTION GENERALE, REPARTITION SPATIALE ET MOUVEMENTS MIGRATOIRES DE LA POPULATION

3-1. EVOLUTION GENERALE DE LA POPULATION

La population totale résidente de la préfecture de Tône a été multipliée par 1,8 en 21 ans, passant de 141 500 habitants en 1960 à 251 473 en 1981, soit selon un taux de croissance annuelle de 2,7 %, qui implique un doublement de la population en 26 ans.

Tableau 2 : Evolution de la population d'après les trois recensements de 1959-60, 1970 et 1981

	1960	1970	1981	Taux de croissance annuelle %	
				60-70	70-81
Population totale	141 500	183 140	251 473	2,7	2,8
Dapaong	4 860	10 134	17 476	7,5	4,7
Population rurale	136 640	173 006	233 997	2,4	2,6

Le rythme de cette croissance a été pratiquement le même durant les deux périodes inter-censitaires 1960-70 et 1970-81 : respectivement 2,7 % et 2,8 %. La population rurale a connu une accélération de son rythme de croissance un peu plus forte, passant de 2,4 % à 2,6 % de taux de croissance annuelle.

La ville de Dapaong, l'actuel chef-lieu de la préfecture, s'est fortement accrue, ayant presque quadruplé entre 1960 et 1981

(avec un coefficient multiplicatif de 3,6). Cette croissance a été particulièrement forte au lendemain de l'indépendance, mais s'est ralentie entre 1970 et 1981 (passant de 7,5 % à 4,7 % de taux de croissance annuelle). Devenue capitale de la région économique des Savanes en 1968, Dapaong devrait connaître encore une forte croissance de sa population. Cependant, l'arrêt de l'emploi dans la fonction publique (mesure en vigueur depuis 1983, afin d'assainir la situation financière du Togo, confronté à une conjoncture économique difficile) risque d'entraver cette croissance. Etant le principal employeur du secteur salarié, l'Etat demeure l'acteur le plus important de l'urbanisation, aussi, par ses investissements et les dépenses effectuées par les fonctionnaires.

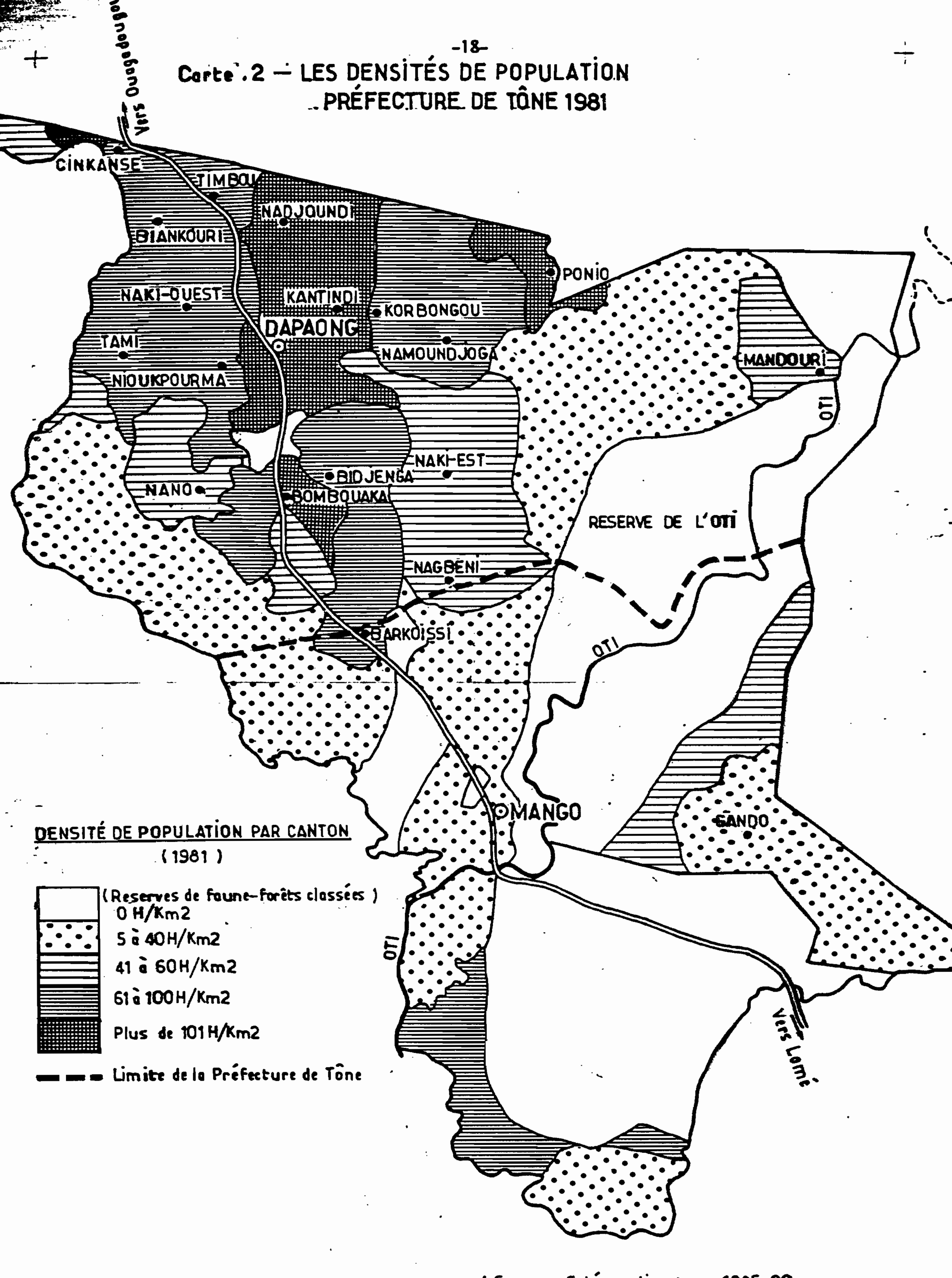
Avec un taux d'urbanisation de 7 % en 1981, l'un des plus faibles du Togo, la population demeure caractérisée par une forte "ruralité". Parmi les 412 centres de peuplement identifiés lors du recensement de 1981, 85 % d'entre eux ont moins de 1.000 habitants ; et seulement 9 centres ont entre 2.000 et 5.000 habitants (certains ayant sans doute été gonflés par l'adjonction de villages voisins...). Même pour les gros villages, la population est faiblement agglomérée ; l'habitat très dispersé demeure une caractéristique du peuplement de la préfecture.

3-2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La forte croissance de la population rurale se retrouve au niveau des densités de population. De 28 habitants au km2 en 1960, la pression démographique est passée à 36 hab/km2 en 1970 puis à 48 hab/km2 en 1981 (1). Ces chiffres doivent être corrigés pour tenir compte de la création ou de l'extension des réserves de faunes et forêts classées, qui occupent maintenant 12,2 % de la superficie de la préfecture de Tône (d'après une estimation du Ministère du Plan). En 1981, la pression démographique pour la population rurale est alors de 59 hab/km2. L'extension, en juin 1981, de la réserve de la Kéran à toute la vallée de l'Oti (carte 2), qui s'est traduite par le déplacement forcé d'environ 20.000 personnes, risque d'être lourde de consé-

(1) Ces calculs ont été effectués à partir de la superficie retenue par la Direction de la Statistique (4.860 km2).

Carte 2 — LES DENSITÉS DE POPULATION PRÉFECTURE DE TÔNE 1981



(Source: Schéma directeur 1985-90 pour la région des Savanes Ministère du Plan)

quences pour le développement de la région. Sur le plan agricole, la vallée de l'Oti est la zone la plus riche potentiellement. Aussi, dans le milieu des années 70, un important projet de la FAO était-il en préparation pour la "mise en valeur des terres libérées de l'onchocercose" (Sedes, 1976). Il envisageait une colonisation de ces terres de la vallée de l'Oti, notamment par les populations moba et gourma de la région de Dapaong, touchées par des mouvements migratoires, vers le Ghana essentiellement. Désormais, la population se retrouve donc "coincée" entre le Ghana à l'ouest, le Bourkina Fasso au nord, et cette réserve à l'est. Ce "coup dur" porté aux perspectives de développement de la région, conjugué à une forte croissance de la population, risque donc d'aggraver le phénomène migratoire, déjà important, et qui touche essentiellement les jeunes hommes (cf. § 3.3).

La répartition spatiale de la population, en 1981, était grossièrement la suivante (carte 2) :

- des zones faiblement peuplées, le long de la frontière ghanéenne dans sa partie sud, et en bordure de la réserve de l'Oti, de la frontière bourkinabe, au nord-est.

- des zones fortement peuplées, autour de Bonbouaka, Bidjenga, et au nord, grosso modo à partir d'une ligne reliant Tami - Dapaong - Namoundjoga. Les cantons de Biankouri, Bonbouaka, Dapaong, Kantindi, Koubongou, Nadjoundi, Nioukpourma, Pogno, Taui et Timbou dépassent les 90 hab/km2.

Une analyse fine (au niveau cantonnal) de ces densités de population est rendue difficile par le problème de délimitation des cantons. Le recensement de 1981 a rencontré à ce niveau d'importantes difficultés, du reste non encore résolues. Par exemple, pour des raisons historiques en partie liées au paiement de l'impôt, certains villages déclarent être rattachés à tel canton et non à tel autre. La comparaison avec les résultats du recensement de 1970 s'avère encore plus difficile (voire hasardeuse), ces délimitations cantonnales ayant changé entre les deux recensements.

3-3. LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

La préfecture de Tône est indiscutablement une zone de départ. La connaissance sur l'ampleur, l'orientation... des migrations demeure à ce jour très imprécise, faute de données.

Une enquête réalisée par G. Pontié, en 1977-78 sur ces mouvements migratoires, dont les résultats devraient être disponibles prochainement, permettra d'avoir des données plus précises (les premières, en fait) sur l'ampleur du phénomène, la localisation des zones de départ, d'accueil, et une meilleure connaissance des causes de départ, du profil des migrants... Pendant longtemps, les migrants se sont dirigés surtout vers le Ghana, attirés par les possibilités d'emploi dans les plantations ghanéennes.

Selon le recensement de 1970, quelques 5.000 migrants étaient revenus chez eux, suite à une mesure d'expulsion prise par les autorités ghanéennes en 1969. Beaucoup sont sans doute retournés. La détérioration croissante de la situation économique du Ghana, depuis ces dernières années, a certainement entraîné une réduction de l'afflux des migrants togolais, mais sans qu'il soit possible d'en connaître l'ampleur. Une réorientation des mouvements migratoires semble s'être faite vers la Côte d'Ivoire.

Le mouvement d'urbanisation reste très faible dans la préfecture de Tône, et ne doit donc drainer d'une faible partie du courant migratoire qui s'effectue aux dépens du milieu rural.

Le recensement de 1970 donne une première indication sur les migrations inter-régionales, pour la population moba-gourma. A cette date, 86 % des Moba et 96 % des Gourma, de l'ensemble du Togo, résident dans la préfecture de Tône, chiffres qui passent respectivement à 95 % et 98 % en étendant le lieu de résidence à la région des Savanes (l'implantation géographique des Moba, notamment, déborde en effet légèrement sur la préfecture de l'Oti). Ce sont 5 % des Moba et 2 % des Gourma qui peuvent être considérés comme des migrants certains à l'intérieur du Togo (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition (%) de la population moba et gourma, résidant en dehors de la région des Savanes, selon la région de résidence - 1970.

Région	Moba	Gourma
de la Kara	15	36
Centrale	10	32
des Plateaux	10	11
Maritime	65	21
(dont Lomé)	(49%)	(75%)
(circonscription de Lomé)	(96%)	(81%)
TOTAL	100	100
(Effectif)	(4 587)	(1 185)

La répartition selon l'ethnie présente quelques différences. Les Moba sont concentrés dans le sud du pays (à 75 % dans les régions Maritime et des Plateaux) et surtout dans la capitale, Lomé, et ses environs. Selon Danielle Pontié, la migration des Moba vers Lomé a été indéniablement favorisée par certains "événements" politiques, comme la nomination d'un ministre moba en 1966 (Pontié, 1983). D'après son propre recensement effectué en 1977, la population moba de Lomé a presque doublé entre 1970 et 1977.

Les Gourma, par contre, sont plutôt concentrés dans le nord du pays (à 68 % dans les régions Centrale et de la Kara), sans que nous puissions en donner une explication.

L'exploitation du recensement de 1981 devrait permettre une première analyse des caractéristiques de la dynamique migratoire inter-régionale des Moba-Gourma, entre 1970 et 1981.

4 - LA STRUCTURE PAR AGE EN 1970

La pyramide des âges est caractéristique des populations connaissant à la fois une fécondité et une mortalité élevée : la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans, et seulement 4,6 % le sont de 60 ans et plus (figure 1). Le rapport de masculinité, pour l'ensemble de la population, est de 98,4, traduisant donc un léger excédent féminin. Ce rapport varie fortement avec l'âge (figure 2). On observe un excédent masculin en-dessous de 20 ans et à partir de 40 ans, et un excédent féminin entre ces deux âges, 20 et 39 ans. Cette courbe du rapport de masculinité par âge présente à peu près le même profil que celles déjà observées pour d'autres populations africaines. Des biais sur l'âge expliquent déjà en partie ces déséquilibres entre les deux sexes. La détermination de l'âge est un problème pour toute opération de collecte en Afrique. Les différents biais, généralement rencontrés (attraction de certains nombres, surestimation de l'âge chez les vieux et chez les jeunes femmes mariées et/ou ayant procréé...) se retrouvent certainement ici. Un plus faible niveau des agents recenseurs (à cause de la difficulté du recrutement dans une région peu scolarisée), l'absence d'utilisation d'un calendrier historique, n'ont pas été des facteurs permettant une amélioration de la collecte. Un autre biais a pu se produire lors de la codification. Une confrontation des données du recensement avec celles recueillies personnellement au cours d'une tournée, sur un village, a permis de relever des cas où un âge, écrit par l'agent recenseur avait été corrigé, fortement, mais à tort, par le codificateur.

Quant à l'excédent féminin entre 20 et 39 ans, son explication tient certainement au phénomène migratoire qui touche essentiellement les hommes jeunes.

5 - LA NUPTIALITE EN 1970

Le mariage est un fait social très important : 64 % des hommes et 80 % des femmes, âgés de 15 ans et plus sont mariés en 1970. Les proportions de célibataires à 50 ans, 3 % chez les hommes et 2 %

Figure 1 : Pyramide des âges (°/°°°)

Préfecture de Tône - 1970

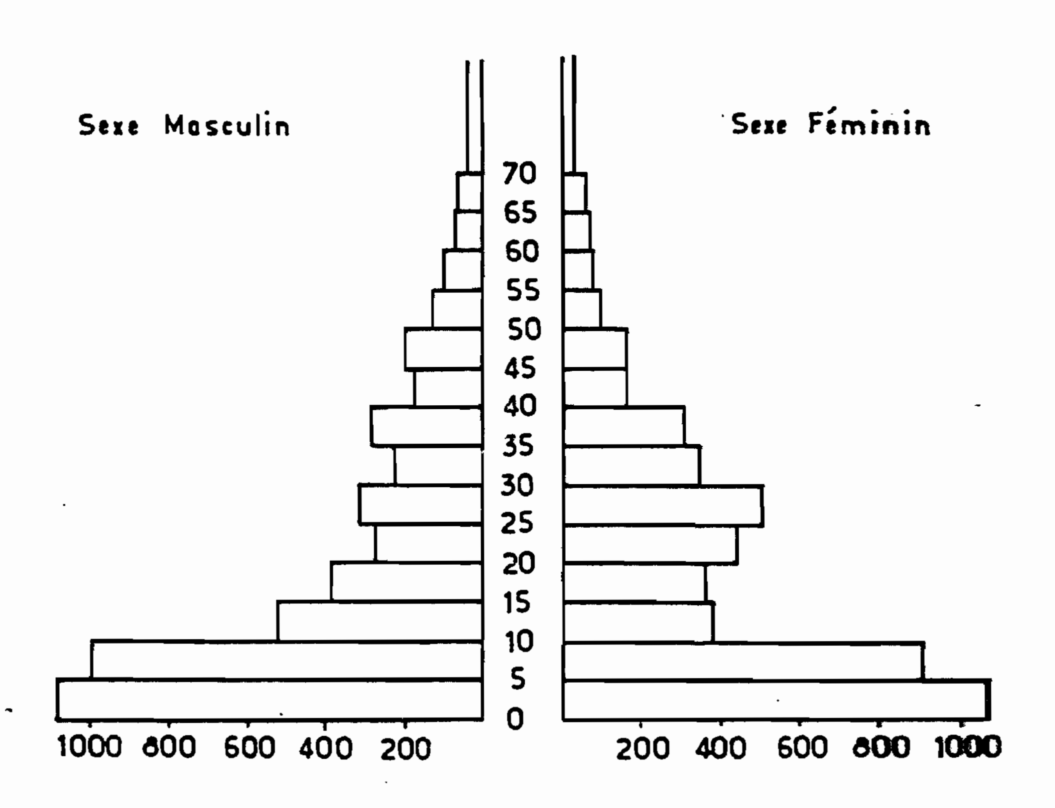
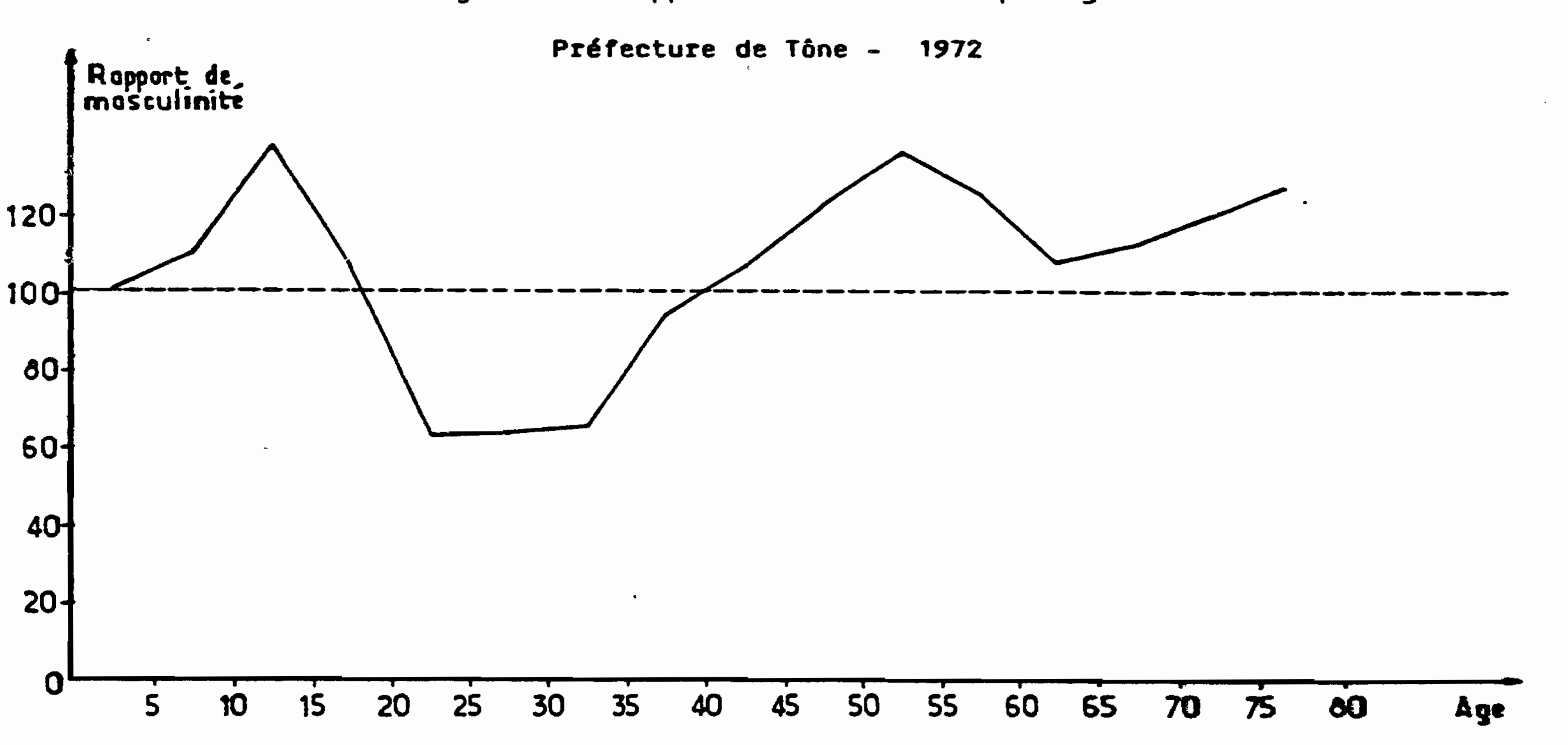


Figure 2 : Rapport de masculinité par âge

Préfecture de Tône - 1972



chez les femmes, utilisées comme mesure du célibat définitif, traduisent également la forte intensité de la nuptialité (figure 3).

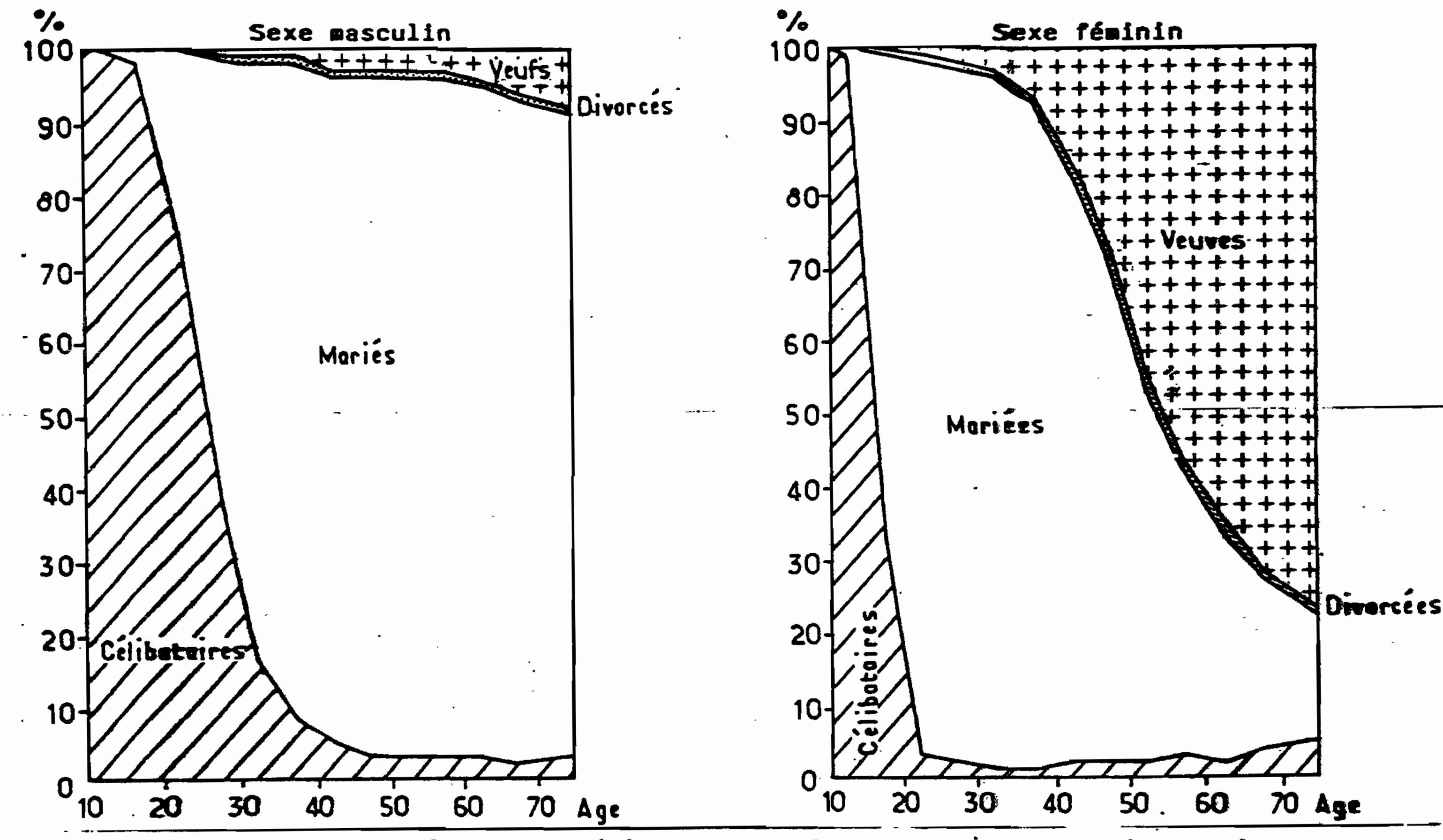


Figure 3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges, selon l'état matrimonial Préfecture de Tône - 1970

(source : tableau annexe 3)

La précocité du mariage est beaucoup plus forte chez les femmes : entre 20 et 24 ans, 97 % des femmes ont déjà été mariées au moins une fois, tandis que les trois quarts des hommes sont encore célibataires. Les âges moyens au premier mariage, estimés par la méthode de Hajnal (Hajnal, 1963), sont de l'ordre de 16 ans pour les femmes et 26 ans pour les hommes. C'est cette différence d'âge au premier mariage entre les deux sexes, conjuguée à un faible célibat définitif et une pratique du remariage (notamment l'héritage de la veuve), qui permet la pratique de la polygamie (1). Ainsi, en 1970, le tiers des hommes mariés est-il polygame. Le taux de polygamie augmente évidemment avec l'âge : un

(1) D'un emploi plus généralisé, ce terme a été préféré à celui de polygynie.

quart d'hommes polygames aux environs de 35 ans, puis la moitié vers 55-59 ans, proportion qui reste à peu près stable ensuite (figure 4).

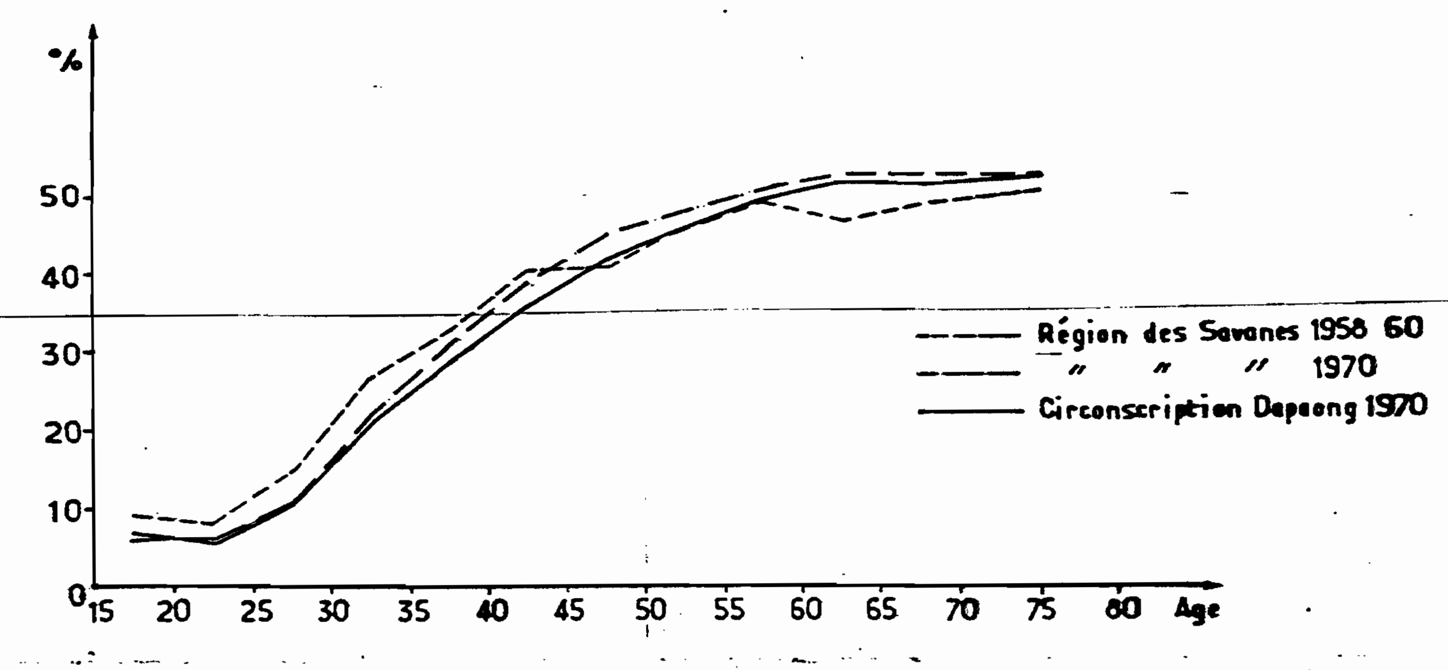


Figure 4 : Taux de polygamie par âge
(source : tableau annexe 4)

La comparaison avec les résultats relatifs à la région des Savanes, en 1960 et 1970, révèle une stabilité globale de la polygamie, également observée pour l'ensemble du Togo (Locoh, 1976). Une légère diminution semble s'être produite chez les hommes jeunes (avant 40 ans).

La polygamie se limite essentiellement à la bigamie, qui concerne les trois quarts des hommes polygames ; seulement 5 % d'entre eux ont plus de 3 épouses.

Seul le recensement de 1960, fournit des chiffres sur la polygamie selon l'ethnie. A cette date, les hommes moba apparaissent plus polygames que les gourma, avec un taux de polygamie de 35 %, contre 32 %.

Les taux de polygamie généralement utilisés, comme le nombre moyen de femmes par homme marié, ne sont que des mesures du moment, et ne rendent compte qu'imparfaitement de l'importance réelle de la polygamie. Un homme, sans épouses ou monogame au moment de l'enquête ou du recensement, a pu avoir plusieurs épouses auparavant. Une meilleure appréhension de l'ampleur de la polygamie, consiste donc à

savoir si un homme marié a été au moins une fois polygame au cours de sa vie matrimoniale.

Par ailleurs, la polygamie demeure perçue essentiellement au niveau des hommes. Pourtant, si en 1970 par exemple, "seulement" un tiers des hommes mariés étaient polygames, il convient de savoir qu'à cette date c'est alors plus de la moitié des femmes mariées qui vivait en situation polygamique. Bien que cela soit une évidence, l'on oublie un peu trop que la polygamie est une réalité vécue par les deux sexes : généralement pratiquée par une minorité des époux, elle concerne néanmoins la majorité des épouses.

Les ruptures d'unions sont beaucoup plus importantes chez les femmes que chez les hommes. A partir de 30 ans leur proportion augmente avec l'âge, surtout chez les femmes.

La proportion des divorcés reste faible pour les deux sexes, mais ne traduit pas forcément une forte stabilité matrimoniale. D'une part, l'application du concept occidental de mariage (et donc de divorce), opérée dans toutes les opérations de collecte en Afrique, biaise sans doute considérablement l'appréhension de la réalité. Dans les cas où la femme quitte son mari, c'est très souvent parce qu'elle s'est fait "enlever" par un autre homme. Le remariage est en quelque sorte quasi-instantané. La femme se considérera mariée dès le moment où elle rejoint son "nouveau mari", même si le règlement de l'affaire demande plusieurs mois, voire plusieurs années. En outre, l'enregistrement des événements matrimoniaux sur les registres d'état-civil demeure à un stade embryonnaire, une pratique totalement étrangère au fonctionnement traditionnel du système social.

D'autre part, la polygamie entraîne une certaine sous-estimation des divorces pour le sexe masculin. En effet, un homme polygame qui perd une épouse par divorce, reste polygame, tandis que l'épouse, elle, devient divorcée.

C'est ce même phénomène, plus accentué, qui explique la forte proportion de veuves, croissante avec l'âge, par le biais de la mortalité masculine. Le décès d'un homme polygame entraîne le veuvage de toutes ses épouses. Compte tenu de la croissance de la polygamie

avec l'âge et de la différence d'âge au mariage entre les deux sexes, les proportions de veuves sont particulièrement fortes aux âges élevés : plus de la moitié des femmes sont veuves à partir de 55 ans.

La mobilité conjugale des femmes peut être appréhendée à partir du nombre d'unions contractées par les femmes mariées au moment du recensement. Ainsi 80 % d'entre elles sont toujours mariées de leur premier mariage, 19 % ont contracté deux unions, et 1 % seulement plus de deux. Cette mesure demeure grossière, car la distinction des causes de rupture d'union (décès et divorces) n'est pas faite. Considérant cette remarque, les femmes mariées apparaissent donc relativement stables.

Une analyse de l'évolution de la nuptialité entre 1960 et 1970 faite au niveau national (Locoh, 1976) a permis de dégager quelques caractéristiques de cette évolution :

- une diminution de l'âge moyen au premier mariage, pour les deux sexes, mais plus forte pour les femmes ;

- une stabilité du comportement masculin ;

- une diminution du nombre moyen d'unions contractées par les femmes.

Le même type d'analyse ne peut pas être effectué au niveau de la préfecture de Tône, faute des données correspondantes pour le recensement de 1960. Excepté pour la polygamie dont des données relatives à la région des Savanes (où la préfecture de Tône représente les trois quarts de la population en 1970), conduisent à la même conclusion faite au niveau national : une stabilité du comportement masculin.

Ceci étant, aucune justification ne permet de transposer toutes les conclusions relatives à l'évolution nationale à celle de la préfecture de Tône. Les résultats du recensement de 1981 permettront de savoir quelle a été l'évolution de la nuptialité depuis 1970, que notre enquête se propose d'analyser plus en profondeur.

6 - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6-1. ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

La préfecture de Tône accuse un retard important en matière d'éducation par rapport à l'ensemble du pays. Les proportions par âge, des personnes sachant lire et écrire sont nettement inférieures à la moyenne nationale (figure 5). En 1970, 89 % des hommes et 98 % des femmes de 12 ans de plus, ne savent ni lire ni écrire ; soit un pourcentage de 94 % pour l'ensemble des deux sexes, contre 81 % pour l'ensemble du Togo. La situation est nettement en défaveur du sexe féminin.

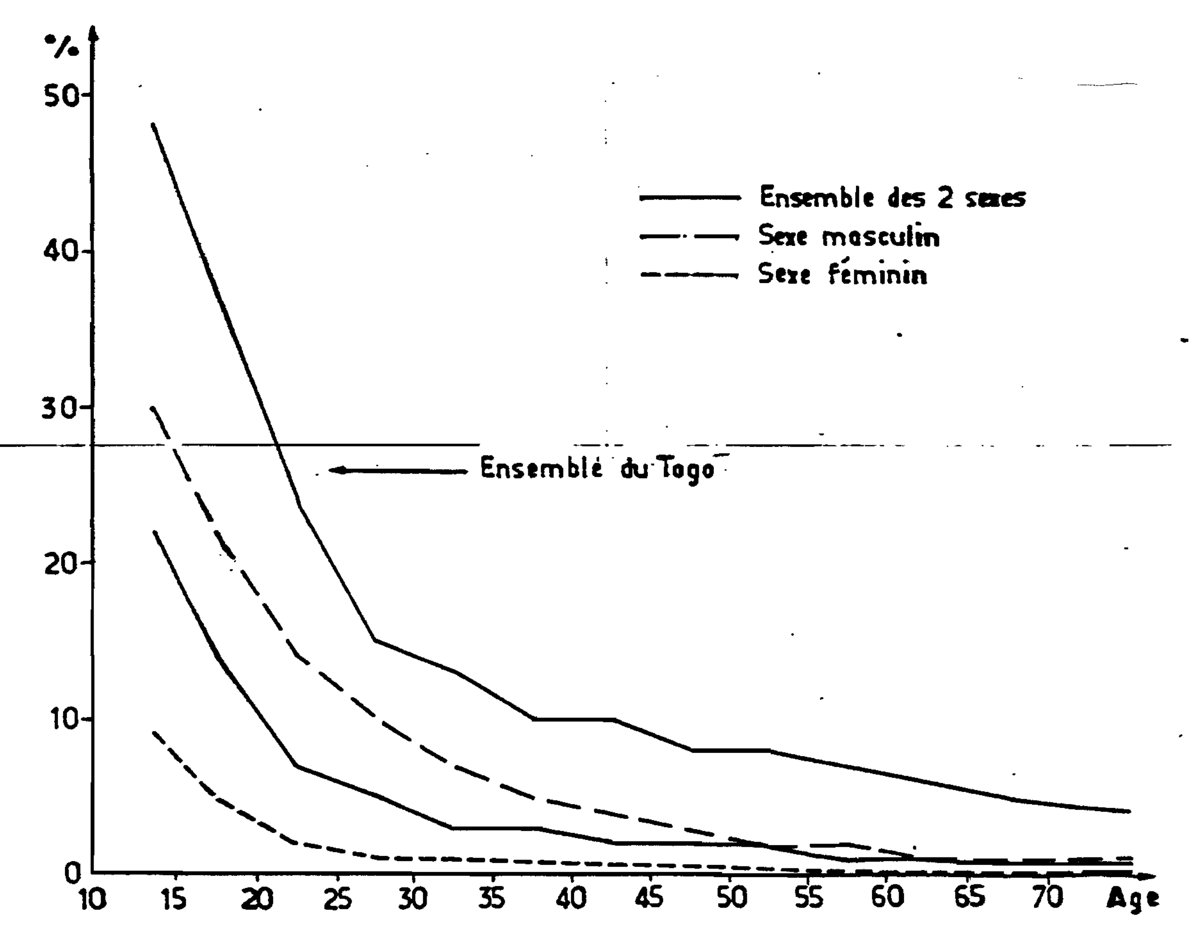


Figure 5 : Proportion des résidents, de 12 ans et plus, sachant lire et écrire
Préfecture de Tône - 1970
(source : tableau annexe 5)

Aussi, en 1970, la préfecture de Tône présente-t-elle l'un des plus faibles niveaux de scolarisation du Togo. Seulement 16 % des enfants âgés de 6 à 14 ans y sont scolarisés à cette date, alors que la moyenne nationale est de 34 % (tableau 4). Le rapport du nombre de filles scolarisées pour 100 garçons, est de 35,7 aujourd'hui, soit le plus bas du pays. La plus faible scolarisation des filles est généralement significative d'un faible niveau global de scolarisation.

Tableau 4 : Proportion (%) d'enfants scolarisés de 6 à 14 ans selon le sexe, en 1970

	Sexe		Ensemble
	masculin	féminin	
Préfecture de Tône	23	7	16
Ensemble du Togo	42	25	34

Ce retard en matière de scolarisation est encore plus marqué pour le sexe féminin. Entre autres causes, le système matrimonial moba-gourma est en partie responsable de cette situation. En 1972, un colloque consacré aux problèmes sociaux de la circonscription de Dapaong (Colloque, 1972) abordait celui de la faible scolarisation féminine, conséquente à la pratique du "mariage forcé". Encore aujourd'hui, bon nombre de parents, soit ne mettent pas leurs filles à l'école, soit les en retirent suffisamment tôt, afin qu'elles "n'attrapent pas la forte tête" et ne refusent pas le mariage arrangé pour elles, mais sans leur avis. Un autre aspect du problème, évoqué par les parents notamment, tient au fait qu'un nombre non négligeable de filles tombent enceintes au cours de leur scolarisation, "sur les bancs de l'école" (ce problème a d'ailleurs fait l'objet d'une loi au début de cette année 1984). Là encore, une situation qui ne facilite pas la conclusion des affaires de mariage, notamment lorsque la fille est promise à un autre homme que celui qui l'a mise enceinte.

D'une manière générale, le retard caractérisant la préfecture de Tône, en matière de scolarisation et d'alphabétisation, qui pourtant appartient à un pays ayant connu parmi les plus forts niveaux de scolarisation, provient du fait que cette région a été relativement laissée pour compte dans le processus de développement du Togo.

La différence quant à la perception de l'école par les parents, la famille, selon qu'il s'agit de la scolarisation masculine ou féminine, pourrait avoir des conséquences importantes en terme de dynamique sociale.

Scolariser des garçons constitue un investissement à long terme pour les parents, même pour la collectivité. Par exemple, la nomination d'un ministre moba en 1966, aura sans aucun doute facilité l'emploi de bon nombre d'originaires de la préfecture, notamment à Lomé (Pontié, 1979). La diminution des niveaux de scolarisation, observée depuis quelques années (environ depuis 1980), semble d'ailleurs être une réaction des familles à une situation de l'emploi de plus en plus difficile, alors que l'école coûte cher.

Si la scolarisation des filles peut être porteuse de ces mêmes attentes de la part des familles, bien qu'à un degré moindre, elle semble aussi entraîner une certaine remise en cause du fonctionnement du système social, par les filles scolarisées ou l'ayant été. Le mariage forcé, arrangé par les familles sans l'avis des intéressés, ne recouvre pas la même réalité pour les garçons et pour les filles. Par le biais de la polygamie, un homme aura la possibilité d'épouser une femme qu'il a choisie. Les femmes n'ont pas cette possibilité, elles n'ont que celle du divorce après coup. La scolarisation féminine est donc perçue par les parents comme source de problèmes, d'une contestation de l'autorité familiale en matière de mariage ; pour les filles, elles constituent un moyen privilégié d'émancipation. Pour les garçons aussi, la scolarisation peut être un moyen d'acquérir une indépendance, surtout au plan économique, et dans le cadre d'un rapport aîné-cadet, donc provisoire dans le fonctionnement du système social. L'état de femme, par contre, est permanent.

6-2. L'APPARTENANCE RELIGIEUSE

La religion traditionnelle demeure très nettement la plus répandue, concernant 86 % de l'ensemble de la population de la préfecture de Tône (tableau 5). L'islam, arrivant en deuxième position est surtout le fait des ethnies venues du nord (Mossi, Yanga, Boussancé, Haoussa, Peul...) ; les Gourma sont d'ailleurs un peu plus islamisés que les Moba. La religion protestante demeure très nettement minoritaire (0,4 % au total).

Tableau 5 : Répartition (%) de la population résidente selon l'appartenance religieuse et le sexe
Préfecture de Tône - 1970

Ethnie	Sexe	Religion					TOTAL (Effectif)
		catholique	protestante	musulmane	traditionnelle	NP	
Gourma	Masculin	3,4	0,1	2,8	93,5	0,2	100 (37 108)
	Féminin	2,2	0,1	2,9	94,6	0,2	100 (37 119)
	Ensemble	2,8	0,1	2,8	94,1	0,2	100 (74 227)
Moba	Masculin	5,1	0,2	1,0	93,1	0,6	100 (40 321)
	Féminin	3,5	0,2	1,0	94,8	0,5	100 (41 581)
	Ensemble	4,3	0,2	1,0	94,0	0,5	100 (81 902)
Toutes ethnies	Masculin	4,6	0,4	9,4	84,7	0,9	100 (90 822)
	Féminin	3,2	0,3	9,2	86,4	0,9	100 (92 318)
	Ensemble	3,9	0,4	9,3	85,5	0,9	100 (183 140)

Pour les Moba et Gourma, les religions importées (catholique, protestante, musulmane) demeurent très faiblement implantées en 1970, ne comptant que 6 % d'adeptes. La déclaration de l'appartenance à ces religions est en outre délicate à interpréter, particulièrement chez les Moba-Gourma. C'est sans doute très rarement qu'elle doit signifier l'abandon des croyances traditionnelles. Elles sous-tendent en effet tous les actes des individus. Selon A. de Surgy, la religion moba-gourma "n'est pas un phénomène social parmi d'autres mais le principe organisateur des phénomènes sociaux comme de toutes les valeurs (...), il ne faut pas parler ici de fonction sociale de la religion, mais bien d'une fonction religieuse des institutions et des coutumes (...)" (A. de Surgy, 1983).

6-3. L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

D'après une estimation, relevée dans la dernière monographie de la région des Savanes (Ministère du Plan, 1983), la situation actuelle de l'emploi dans la préfecture de Tône, serait globalement la suivante : l'agriculture comptabilise la quasi-totalité (96,4 %) des emplois ; le restant se partage entre le secteur "non structuré" (1,8 %), le secteur public et para-public (1,7 %) et le secteur privé "moderne" (0,1 %). Ces quelques chiffres, suffisent en fait pour caractériser la situation de l'emploi.

La vie économique de la préfecture de Tône demeure essentiellement réglée par la pratique d'une agriculture d'auto-subsistance. Celle-ci s'accompagne d'une logique de l'utilisation de la force de travail, toute différente de celle imprimée par le système économique des pays industrialisés. Dérivés de ce système, les concepts utilisés pour l'étude de l'emploi et de l'activité, s'avèrent totalement inadaptés et ne peuvent pas rendre compte de la réalité.

Ainsi l'activité féminine est-elle fortement sous-estimée (32 % seulement des femmes, déclarées "actives" en 1970 !). La fixation d'un âge d'entrée en activité (12 ans au recensement de 1970) est arbitraire et ne correspond pas à la réalité. Comment déterminer qu'un vieil agriculteur est encore "actif" ou ne l'est plus ? Se pose aussi, le problème de la prise en compte, en milieu rural, des activités non

agricoles, artisanales et commerciales (forge, poterie, vannerie, fabrication de la bière de mil...) qui peuvent procurer des revenus importants, notamment pour les femmes.

Caractériser la situation de l'emploi en termes de taux d'activité, de taux de chômage, n'a pas de réelle signification.

L'urbanisation, la co-existence des deux systèmes économiques ont engendré le développement d'un secteur dit "non structuré" ou "informel" (tailleurs, réparateurs de vélos, de radios, vendeurs...), essentiellement concentré à Dapaong, qui demeure peu développé et difficile à saisir.

L'emploi salarié est quasi-exclusivement le fait de l'Etat togolais, concernant les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'encadrement agricole principalement, et les autres services administratifs.

7 - CARACTERISTIQUES DES MENAGES

D'après le recensement de 1970, font partie du même ménage, toutes les personnes qui ont une vie commune et prennent leur repas ensemble. Cette définition semble en fait délimiter l'unité de production et de consommation, que l'on pourrait dénommer groupe domestique. Son application n'a pas été sans poser de problèmes. Plusieurs hommes mariés généralement des frères et les fils, avec leur descendance, peuvent faire partie d'un même "ménage", donc se trouver dans un rapport de dépendance vis-à-vis du "chef de ménage". Devant l'étranger, en l'occurrence l'agent recenseur, ces hommes préfèreront sans doute s'afficher comme "chefs" indépendants.

Partant de la définition retenue en 1970, la préfecture de Tône compte à cette date 23 875 ménages.

Les chefs de ménage sont en très forte majorité des hommes : 4 % seulement sont des femmes (figure 6).

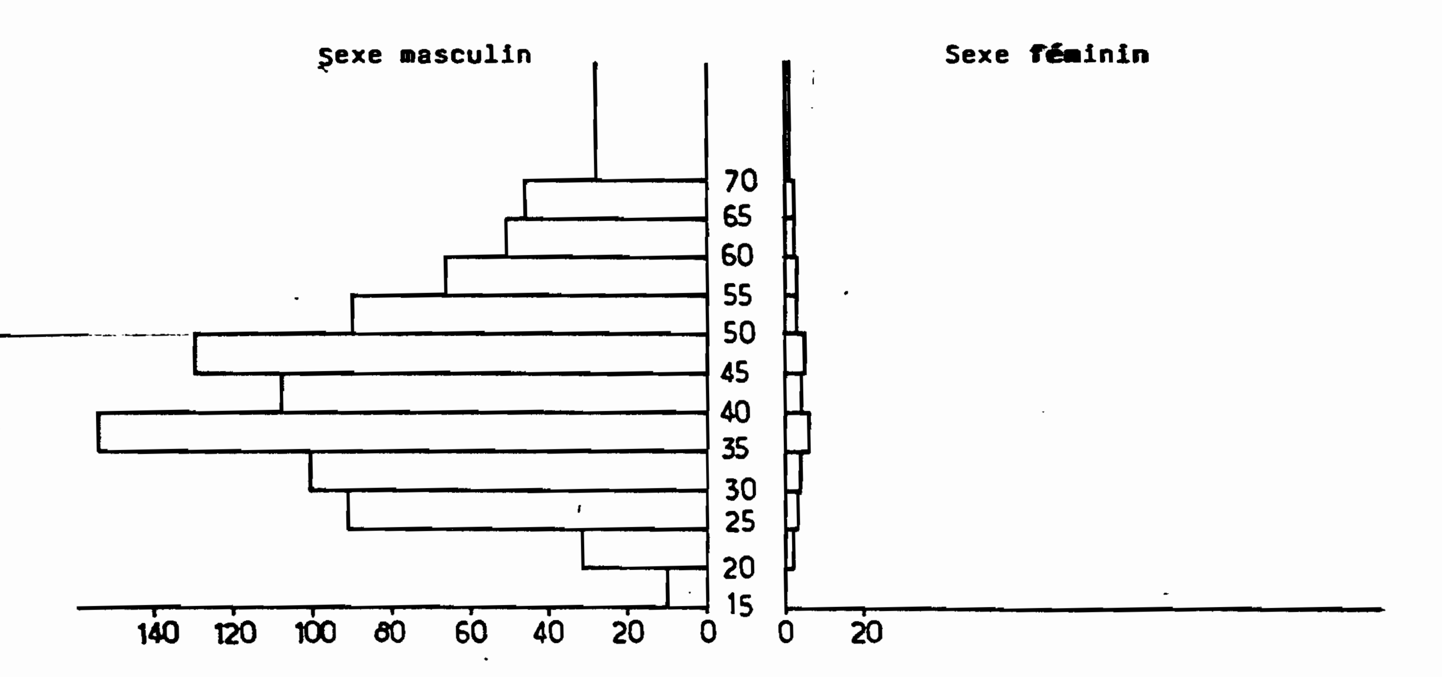


Figure 6 : Pyramide des âges des chefs de ménage (p. 1 000)
Préfecture de Tône : 1970
(source : tableau annexe 6)

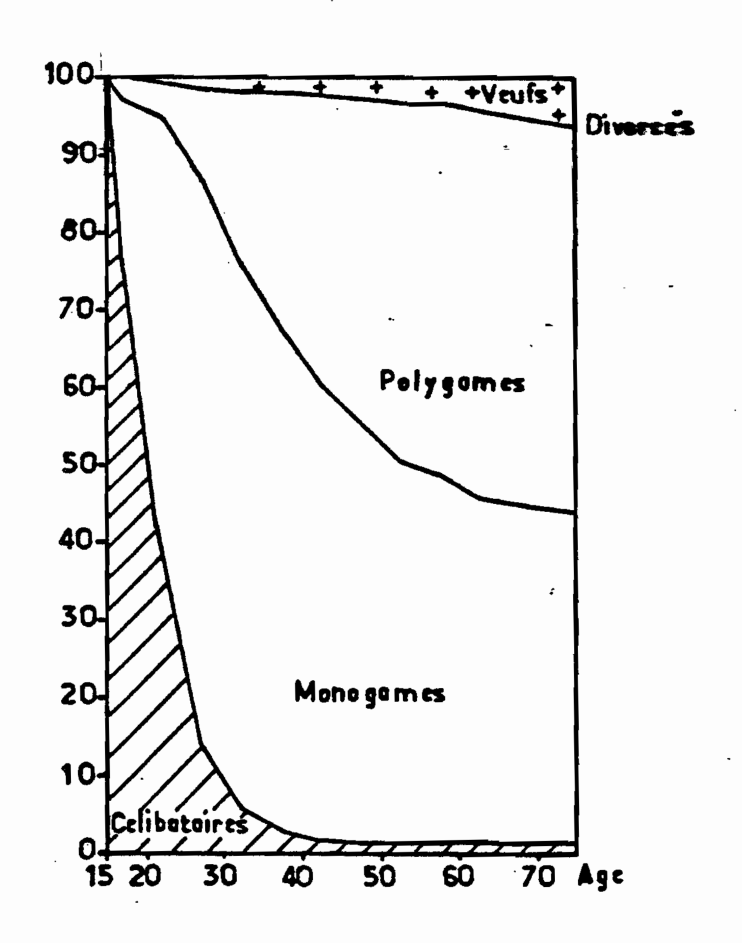


Figure 7 : Répartition (%) par groupe d'âges des chefs de ménage selon l'état matrimonial - Sexe masculin
Préfecture de Tône - 1970
(source : tableau annexe 7)

Pour les hommes, la structure par âge, montre que l'on devient chef de ménage à un âge relativement avancé : 60 % d'entre eux sont âgés de 40 ans et plus, alors qu'à cet âge de 40 ans, plus de 90 % des hommes ont déjà été mariés (figure 3). Il s'ensuit une structure matrimoniale des chefs de ménage correspondante, à savoir une très forte représentation des hommes mariés, et notamment polygames, qui croît avec l'âge (figure 7). Cette constatation traduit bien le rapport de dépendance évoqué précédemment, des jeunes mariés vis-à-vis des plus âgés. L'analyse sociologique le confirme : la relation aîné-cadet est déterminante dans la logique du système social moba-gourma, notamment au niveau du mariage.

En 1970, le rapport, pour les hommes de 15 ans et plus, entre l'effectif des non célibataires (mariés ou l'ayant été) et celui des chefs de ménages également non célibataires, prend la valeur de 1,3. Bien que grossier, il fournit une première indication, en l'absence de données plus précises, sur la structure familiale des ménages.

Cette coexistence dans un certain nombre de ménages, de plusieurs couples avec leur descendance, la pratique de la polygamie et une forte fécondité permettent d'expliquer une taille des ménages, assez importante (figure 8). Elle varie évidemment selon l'état matrimonial du chef de ménage, principalement selon le nombre d'épouses.

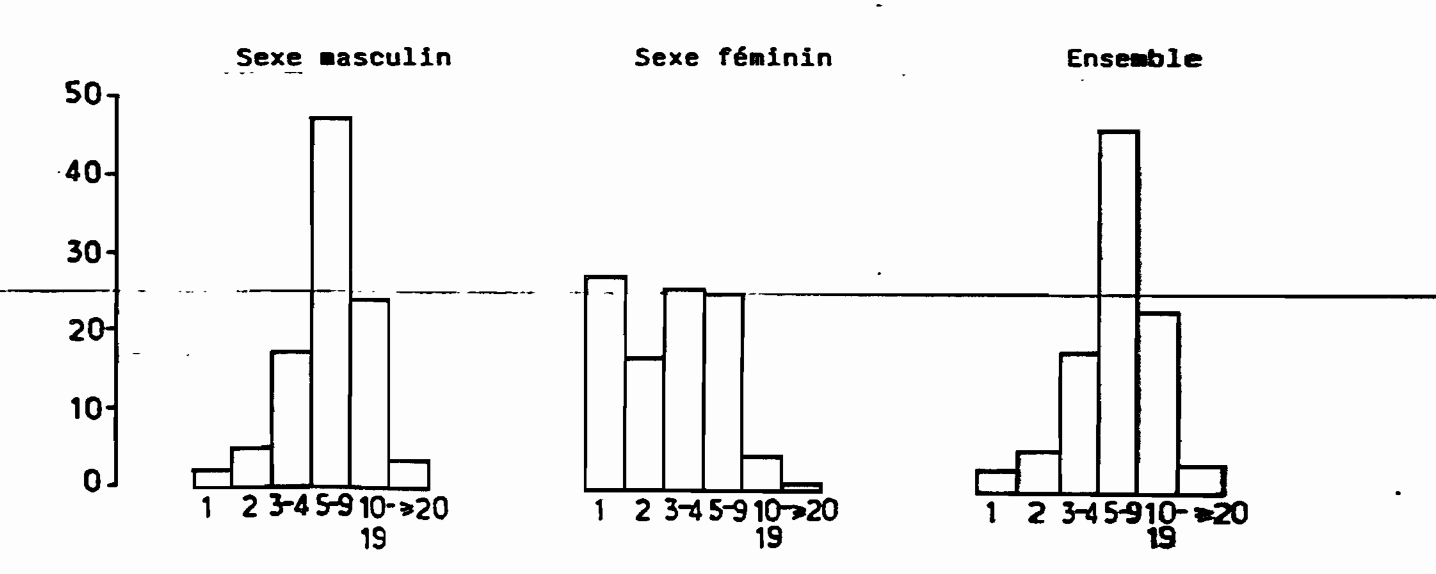


Figure 8 : Répartition (%) des ménages selon leur taille et le sexe du chef de ménage

Préfecture de Tône - 1970

(source : tableau annexe 8)

En 1970, la taille moyenne des ménages pour la préfecture de Tône est de 7,7 personnes. D'après les résultats du recensement de 1959-60, les ménages agricoles moba comptaient alors 8 personnes en moyenne, et les ménages gourma 10 personnes. Ces chiffres vont donc dans le sens d'une diminution de la taille des ménages, qui reste cependant à vérifier avec des données plus précises.

L'analyse de la taille des ménages selon l'activité du chef de ménage révèle de prime abord une différenciation par rapport à l'activité agricole : c'est chez les agriculteurs que l'on rencontre les ménages les plus importants (tableau annexe 9). Mais cette observation demanderait à être vérifiée, avec la prise en compte de la structure par âge pour les différentes catégories d'activité (données que ne fournit pas le recensement de 1970), qui n'est probablement pas homogène.

Les ménages ayant à leur tête une femme, sont nous l'avons vu, fortement minoritaires (4 % du total), ce qui n'a rien de surprenant dans des sociétés patrilinéaires et virilocales. Ils sont évidemment d'une taille beaucoup moins importante que ceux placés sous l'autorité masculine (figure 8). Plus de la moitié de ces femmes chefs de ménage sont des veuves, ayant pour la plupart d'entre elles terminé leur vie féconde, et qui sans doute ont préféré rester vivre avec certains de leurs enfants, plutôt que de se remarier (tableau 6). Des données complémentaires seraient nécessaires pour appréhender la structure de ces "ménages féminin", leur réalité sociale et économique. Pour les femmes chefs de ménage et mariées, l'on peut penser qu'une partie d'entre elles assument cette responsabilité suite à une migration du mari. Mais quelle réalité par contre, recouvrent les ménages ayant à leur tête une femme célibataire, et notamment ceux constitués de plusieurs personnes (peu nombreux, il est vrai) ?

Tableau 6 : Répartition (%) des ménages selon leur taille et l'état matrimonial du chef de ménage (sexe féminin)

Préfecture de Tône - 1970

Taille du ménage	Célibataire	Mariée		Divorcée	Veuve
		1 fois	2 fois et plus		
1	59	16	20	23	30
2	8	17	21	18	18
3-4	19	25	28	36	25
5-9	12	33	21	23	24
10 et plus	2	9	10	-	3
TOTAL	100	100	100	100	100
(Effectif)	(64)	(218)	(61)	(66)	(460)

TABLEAUX ANNEXES

(II° PARTIE)

Tableau annexe 1

Répartition (%) de la population suivant les principaux groupes ethniques et par canton. Préfecture de Tône - 1960

CANTON DE :	ETHNIES (%) Gourma	Moba	Peul	Mossi	Sanga	Boussancé	Tchokossi	Haoussa	% par rapport au total des ethnies énumérées	Effectif TOTAL (milliers)
	%	%	%	%	%	%	%	%		
TOTAL	42,8	42,5	4,8	2,9	1,6	1,4	0,5	0,4	97 %	141,4
dont :										
Biankouri	-	82,5	4,2	4,2	4,2	4,2	-	-	100 %	2,2
Bidjenga	33,2	65	1,5	-	-	-	-	-	100 %	6,0
Bogou	-	96,3	-	-	-	-	-	-	98 %	2,7
Bombouaka	-	98	-	-	-	-	1,9	-	100 %	5,2
Borgou	76,9	2,5	2,5	-	-	-	2,5	2,5	87 %	3,9
Dapango	43,5	38	5,5	4	2	-	1	1,5	96 %	20,0
Katindi	78,3	13,3	8,3	-	-	-	-	-	100 %	6,0
Koundjoaré	84,8	3	6,0	-	-	-	-	-	94 %	3,3
Korbongou	75,3	12,3	5,2	3,9	-	-	0,6	0,6	98 %	15,4
Loko	-	100	-	-	-	-	-	-	100 %	1,6
Lotogou	-	76,6	6,6	3,3	-	-	-	-	87 %	3,0
Mandouri	84,9	-	7,5	-	-	-	-	1,8	94 %	5,3
Nakitindi-Est	86	9,7	3,2	-	-	-	-	-	99 %	9,3
Nakitindi-Ouest	15,7	74,3	4,3	2,8	-	-	-	-	97 %	7,0
Namoudjoaga	84,9	8,2	5,5	1,3	-	-	-	-	100 %	7,3
Nandoga	5,5	94,5	-	-	-	-	-	-	100 %	1,8
Nioukpourma	-	91,9	5,5	-	-	-	-	-	97 %	3,7
Nanergou	13	74	8,7	4,3	-	-	-	-	100 %	2,3
Nano	-	100	-	-	-	-	-	-	100 %	4,7
Pana	55,8	41,1	2,9	-	-	-	-	-	100 %	3,4
Pogno	69,5	11,1	5,5	5,5	-	-	-	-	92 %	3,6
Tami	-	90	7,5	-	-	-	-	-	98 %	4,0
Tamongue	-	100	-	-	-	-	-	-	100 %	1,3
Timbou	18,3	16,1	6,5	17,2	16,1	20,5	-	-	95 %	9,3
Warkambou	-	63,1	5,2	-	-	-	-	-	68 %	1,9
Villages indépendants	18,3	69	5,6	2,8	1,4	-	-	-	97 %	7,1

Tableau annexe 2

Répartition de la population résidente par sexe
et groupe d'âges (pour 10.000 habitants)

Préfecture de Tône - Recensement de 1970 (vol. 2)

Groupe d'âge	Sexe		Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	
0-4	1 086	1 072	101,3
5-9	998	906	110,1
10-14	525	380	138,1
15-19	388	363	106,7
20-24	276	440	62,7
25-29	316	504	62,9
30-34	228	352	64,8
35-39	287	306	93,8
40-44	175	165	106,1
45-49	197	161	122,4
50-54	132	97	136,1
55-59	94	75	125,3
60-64	71	66	107,6
65-69	65	58	112,1
70 et plus	121	96	126,0
TOTAL	4 859	5 041	98,4

(Effectif : 183 140)

Tableau annexe 3

Répartition (%) de la population selon l'état matrimonial par groupe d'âges, pour chaque sexe
Préfecture de Tône - Recensement de 1970 (vol. 2)

a) sexe masculin

Groupe d'âges	Céliba-taires	mariés avec					Divorcés Séparés	Veufs	Total	Effectif
		1 ép.	2 ép.	3 ép.	4 ép.	5 ép. et plus				
15-19	98	2	-	-	-	-	-	-	100	7 105
20-24	75	23	1	-	-	-	-	-	100	5 054
25-29	38	54	6	-	-	-	-	1	100	5 791
30-34	16	65	15	2	-	-	-	1	100	4 176
35-39	8	63	22	4	1	-	1	1	100	5 249
40-44	5	59	27	5	1	-	1	2	100	3 029
45-49	3	54	31	7	1	-	1	3	100	3 606
50-54	3	50	32	8	2	1	1	3	100	2 417
55-59	3	47	32	10	3	1	1	3	100	1 723
60-64	3	44	33	11	3	1	1	4	100	1 305
65-69	2	44	32	12	2	1	1	6	100	1 187
70 et plus	3	41	29	12	4	2	1	8	100	2 222

b) sexe féminin

Groupe d'âges	Céliba-taires	mariées					Divorcées	Veuves	Total	Effectis
		1 fois	2	3	4	5 et plus				
15-19	33	63	4	-	-	-	-	-	100	6 655
20-24	3	83	12	-	-	-	1	1	100	8 061
25-29	2	77	17	1	-	-	1	2	100	9 202
30-34	1	71	23	1	-	-	1	3	100	6 446
35-39	1	65	24	1	-	-	1	7	100	5 611
40-44	2	56	23	1	-	-	2	16	100	3 028
45-49	2	49	18	1	-	-	2	27	100	2 956
50-54	2	37	12	1	-	-	3	44	100	1 774
55-59	3	29	9	1	-	-	1	57	100	1 380
60-64	2	22	7	1	-	-	2	65	100	1 205
65-69	4	19	4	-	-	-	1	72	100	1 063
70 et plus	5	13	3	-	-	-	1	77	100	1 749

Tableau annexe 4

Taux de polygamie (%) par groupe d'âges

Groupe d'âges	Région des Savanes		Préfecture de Tône
	1960	1970	1970
15-19	9	6	7
20-24	8	6	6
25-29	15	11	11
30-34	27	22	21
35-39	33	31	29
40-44	41	39	36
45-49	41	45	42
50-54	46	48	46
55-59	49	51	50
60-64	47	53	52
65-69	49	53	52
70 et plus	51	53	53
Ensemble	33	34	33

Tableau annexe 5

Proportion (%) des résidents, de 12 ans et plus,
ne sachant ni lire ni écrire

Préfecture de Tône - Recensement de 1970 (vol. 2)

Groupe d'âges	Sexe		Ensemble	Ensemble du Togo
	masculin	féminin		
12-14	30	3	22	48
15-19	22	5	14	38
20-24	14	2	7	24
25-29	10	1	5	15
30-34	7	1	3	13
35-39	5	-	3	10
40-44	4	-	2	10
45-49	3	-	2	8
50-54	2	-	2	8
55-59	2	-	1	7
60-64	1	-	1	6
65-69	1	-	1	5
70 et plus	1	-	0,5	4
Tous âges	11	2	6	19

Tableau annexe 6

Répartition des chefs de ménage selon le sexe et l'âge (pour 100), pour les 15 ans et plus

Préfecture de Tône - Recensement de 1970 (vol. 3)

Groupe d'âges	Sexe masculin	Sexe féminin
15-19	1,0	0,1
20-24	3,1	0,2
25-29	9,1	0,3
30-34	10,1	0,4
35-39	15,4	0,6
40-44	10,8	0,4
45-49	13,0	0,5
50-54	9,0	0,3
55-59	6,6	0,3
60-64	5,1	0,2
65-69	4,6	0,2
70 et plus	8,5	0,2
TOTAL	96,3	3,7

(Effectif : 23 803)

Tableau annexe 7

Répartition (%) par groupe d'âges des chefs de ménage selon leur état matrimonial. Sexe masculin

Préfecture de Tône - Recensement de 1970 (vol. 3)

Groupe d'âges	Célibataires	Mariés avec				Divorcés	Veufs	Total	Effectif
		1 ép.	2 ép.	3 ép.	4 ép. et plus				
15-19	75	22	1	-	-	-	-	100	227
20-24	39	56	4	-	-	-	-	100	741
25-29	14	73	10	1	-	-	1	100	2 171
30-34	6	71	19	2	-	-	1	100	2 407
35-39	3	66	24	4	1	1	1	100	3 667
40-44	2	59	29	6	1	-	2	100	2 575
45-49	1	54	32	8	2	-	2	100	3 092
50-54	2	50	33	9	3	1	2	100	2 137
55-59	2	47	33	11	3	-	3	100	1 579
60-64	1	44	34	11	4	1	4	100	1 217
65-69	1	44	34	12	4	1	4	100	1 101
70 et plus	2	42	30	13	6	1	6	100	2 015

Tableau annexe 8

Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage et la taille du ménage

Préfecture de Tône - Recensement de 1970 (vol. 3)

Taille du ménage	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
1	2,1	27,3	3,0
2	4,9	16,9	5,4
3-4	17,5	25,5	17,8
5-9	47,6	25,3	46,8
10-19	24,2	4,3	23,4
20-29	3,2	0,6	3,1
30 et plus	0,5	0,1	0,5
TOTAL	100	100	100
(Effectif)	(22 993)	(882)	(23 875)

Tableau annexe 9

Répartition (%) des chefs de ménage selon la taille du ménage et la profession du chef de ménage - Sexe masculin

Préfecture de Tône - 1970

Professions regroupées / Taille du ménage	Professions libérales cadres	Personnel adminis-tratif	Commerce	Services	Ouvriers conducteurs	Agriculteurs
1	17	10	9	16	14	1
2	7	9	11	2	10	4
3-4	20	22	23	17	26	17
5-9	41	34	33	52	36	49
10-19	13	21	21	13	13	26
20 et plus	2	4	3	-	1	3
TOTAL	100	100	100	100	100	100
(Effectif)	(332)	(117)	(367)	(63)	(1 015)	(20 351)

III

LE SYSTEME MATRIMONIAL MOBA-GOURMA

Premiers résultats de l'approche qualitative

La place de l'approche qualitative dans le déroulement du programme de recherche a déjà été exposée lors de la présentation de la problématique et de la méthodologie. Dans cette première phase du programme, l'approche qualitative est pensée avant tout comme un préalable à l'opération de collecte de l'enquête quantitative, pour l'élaboration des questionnaires.

L'objectif n'est donc pas de présenter une analyse complète et approfondie de la société moba-gourma. Les propos qui suivent constituent une première synthèse de cette approche qualitative, qui va évidemment se poursuivre. Ils visent à présenter, d'une part la logique du système matrimonial moba-gourma, d'autre part les points apparaissant pertinents dans le cadre de la problématique suivie.

1 - APPROCHE DE L'ORGANISATION, SOCIALE ET ECONOMIQUE, DE LA SOCIETE MOBA-GOURMA, A TRAVERS LES DIVERSES UNITES COLLECTIVES REPEREES.

Tout d'abord, il convient de préciser que la société moba-gourma est une société de type patrilinéaire.

- Le clan (**tworu**) joue un rôle fondamental. Le jeu politique se faisant à travers les alliances matrimoniales, la règle de l'exogamie clanique fait du clan l'unité politique principale. L'appartenance clanique est également importante pour l'accès à la terre. La situation actuelle de la maîtrise foncière résulte de l'histoire des implantations claniques (infra II.2). Les rapports de force inter-claniques d'hier se traduisent aujourd'hui sur le plan foncier par des chefferies claniques de terre plus ou moins importantes. Le chef de clan, qui est le plus âgé de la plus ancienne génération, est aussi le chef de terre.
- Chaque clan est composé de plusieurs lignages (**Yamul** (1)). Ce terme **Yamul** signifie littéralement : grand-mère/matrice ou sein. Appartiennent au même lignage tous les descendants d'une même aïeule commune. Chaque **Yamul** dispose de sa réserve de terres, gérée par le chef du Yamul. Mais surtout, il est apparu que c'est au niveau du **Yamul** que se fait l'organisation des mariages. La coutume stipule en effet que les hommes doivent se marier par génération successive, en commençant par la plus ancienne et par rang d'âge au sein de chacune, du plus âgé au plus jeune. En principe donc, un neveu bien que pouvant être plus âgé qu'un de ses oncles, ne peut pas se marier avant lui (supra III.2). Le **Yamul** s'avère être d'une première importance dans le fonctionnement du système matrimonial.
- Le terme vernaculaire "**naag**", désigne quant à lui, l'unité de résidence (comme habitation et comme ensemble des membres qui l'habitent). Les termes de "concession" et "soukkala" sont également employés. C'est la seule unité qui soit repérable dans l'espace, ce qui en fait une unité d'observation, de collecte

(1) Un autre terme, Yaa-lwolu, employé lors d'entretiens dans le village de Doukpergou, au sud-ouest de Dapaong, semble désigner la même entité.

privilégiée. Mais quelle réalité recouvre plus précisément ce terme naag ?

La composition des personnes habitant dans une naag est très variable. D'une manière générale, elle est la suivante :

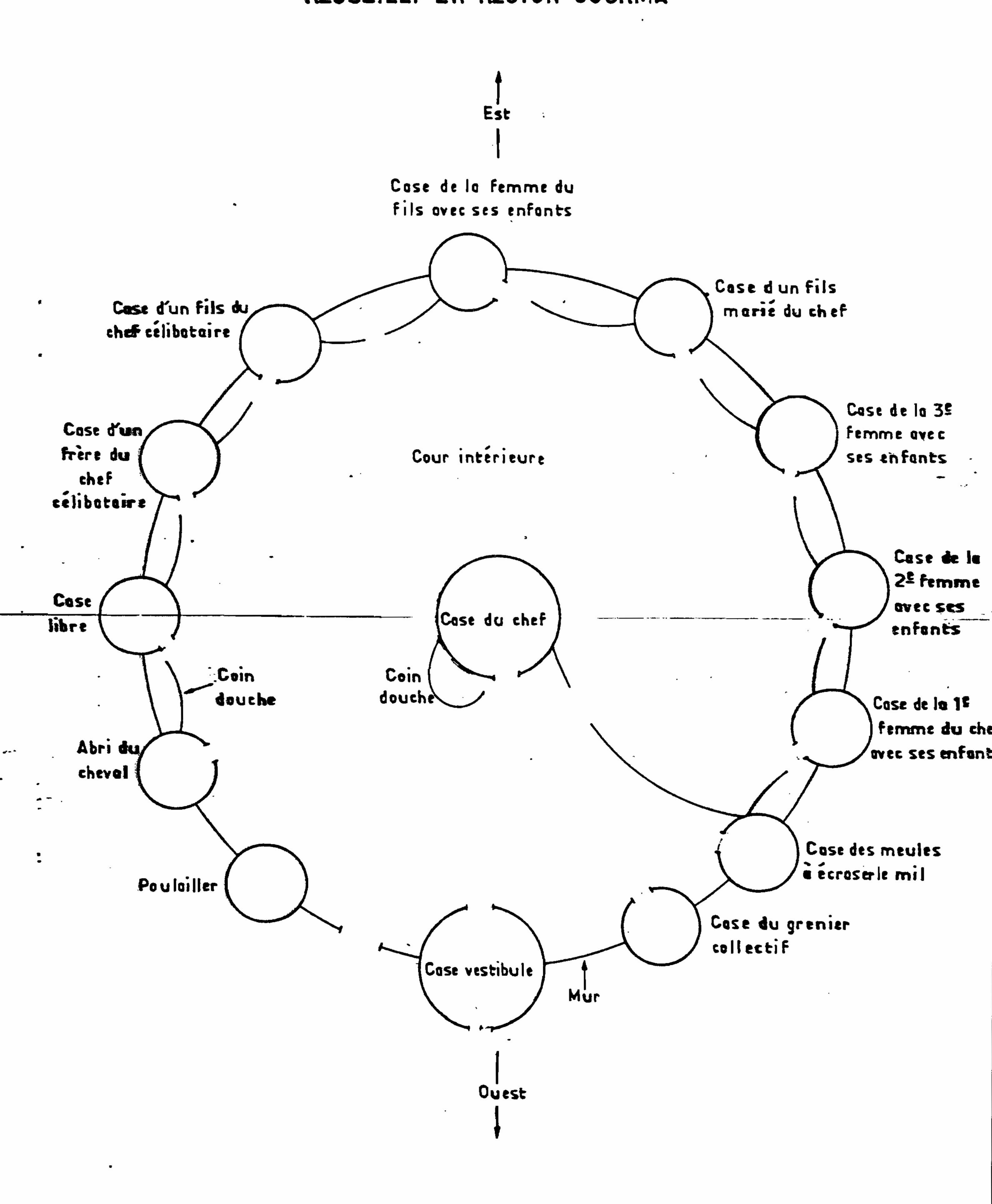
- Un homme (le chef de naag) avec sa ou ses femmes et leurs enfants non mariés, qui constituent en quelque sorte la structure de base, le noyau central (mis à part les personnes, généralement des femmes, vivant seules). Très souvent l'on rencontre en plus :
  - un ou des fils mariés avec leur(s) femme(s) et les enfants.

    Mais aussi :
  - un ou des frères célibataires ou mariés avec leur(s) femme(s) et les enfants.
  - d'autres apparentés, notamment des enfants de frère ou de soeur laissés en garde (par exemple pendant une migration à l'étranger des parents).

Plusieurs traits caractéristiques font de cet ensemble de personnes un groupe distinct, une unité autonome sur les plans résidentiel et économique.

- La structuration même des diverses constructions, cases, composant une naag, révèle l'autonomie résidentielle de ce groupe d'individus (figure 9). Toutes les cases sont disposées de manière circulaire autour d'une cour intérieure, et reliées entre elles par un mur. Cette structure peut comporter des variantes, comme c'est le cas de notre exemple où la case du chef est au centre de la cour intérieure. Mais la logique de l'agencement général des cases demeure la même :
  - la case vestibule doit toujours être orientée d'est (porte intérieure) en ouest (porte extérieure), pour des raisons d'ordre religieux (Yog Lambon D., 1980). Elle joue un rôle essentiel au cours des diverses cérémonies. C'est à partir d'elle que se fait l'agencement des autres cases. Sa porte extérieure constitue la seule véritable entrée (il peut aussi exister une entrée, percée dans l'un des murs joignant les cases, généralement juste à côté de la case vestibule.

FIG.9 — SCHÉMA DESCRIPTIF DE LA COMPOSITION D'UNE NAAG RECUEILLI EN RÉGION GOURMA



Mais cette entrée ne revêt pas la même importance sur le plan social et religieux). Viennent ensuite, à partir de la droite :

+ la case abritant le grenier collectif
+ la case abritant les meules, à écraser le mil
+ la case de la première femme du chef avec ses enfants
+ les cases des autres femmes éventuelles du chef
+ la ou les cases des fils célibataires et/ou mariés et celle de leur femme ; puis pareillement pour le(s) frère(s)
+ d'autres cases destinées aux animaux : pour le cheval éventuel, comme poulailler
+ quant à la case du chef, elle peut donc se trouver au centre de la cour, ou bien après la case de la première femme
+ il peut aussi y avoir des cases libres, pour les hôtes.

Cet agencement des cases des différents membres de la **naag** reflète donc la position sociale respective de chacun des membres. La forte dispersion qui caractérise l'habitat moba-gourma (chaque **naag** est entourée d'un espace cultivé) renforce le caractère d'autonomie résidentielle de la **naag**.

- La présence du grenier collectif témoigne de l'autonomie économique de la **naag**, qui peut être qualifiée d'unité de production et de consommation : la **naag** correspond à l'exploitation agricole. En effet, tous les membres d'une même **naag** travaillent sur les mêmes champs collectifs, dont la production (essentiellement de mil et sorgho) doit servir exclusivement à assurer la nourriture quotidienne de tous ces membres. Le chef de **naag**, chaque jour, prélève dans le grenier collectif la quantité de mil nécessaire, et la donne à sa première épouse, qui est chargée de répartir les rations quotidiennes entre toutes les épouses vivant dans le **naag**. Les hommes et les femmes mariés (depuis quelques décennies semble-t-il) peuvent cultiver un champ personnel, dont la production (principalement de cultures de rente) leur revient

et constitue un surplus, une source de revenus monétaires. Les femmes y cultivent aussi les produits nécessaires à la préparation des sauces, et il arrive qu'elles se voient obligées de consacrer une partie de leur production pour assurer les besoins alimentaires de leurs enfants. En cas de polygamie, les conflits relatifs à l'utilisation du produit des champs personnels ne sont pas rares, parce que telle épouse, par exemple, ne veut pas que le mari utilise les produits de son champ pour aider à entretenir l'ensemble du foyer polygame.

C'est à cette double réalité, résidentielle et économique, de la naag que correspond que le terme de ménage (ordinaire) utilisé lors du recensement de 1981 :

> "Un ménage ordinaire est un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé CHEF DE MENAGE et dont les ressources ou dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession" (d'après le manuel d'instructions aux agents recenseurs).

Pour éviter les ambiguités dont est porteur le terme de ménage (qui fait référence au système socio-économique des pays industrialisés), nous utiliserons le terme de groupe domestique (plus neutre et plus explicite de la réalité économique).

Le chef de naag, du groupe domestique, n'est pas forcément le plus âgé ; c'est le plus vieux de la plus ancienne génération présente.

Nous venons de traiter de la situation la plus simple et la plus fréquente, celle où l'unité de résidence et l'unité de production coïncident. Mais il arrive qu'une unité de résidence abrite plusieurs unités de productions, plusieurs groupes domestiques. Chaque groupe travaille sur ses propres champs collectifs, possède ses greniers collectifs, est donc indépendant économiquement. Au niveau de l'habitat, la construction d'un mur permet de séparer spatialement les différents groupes. Chaque groupe possède alors sa propre entrée.

Cette situation est le résultat du processus de segmentation des groupes domestiques, qui bien souvent concerne des frères. Pour des raisons diverses (désir d'indépendance économique du cadet, conflits entre les épouses, entre frères au sujet de la répartition du travail, de l'utilisation des ressources...), un frère cadet ou un fils décide de fonder sa propre unité de production. S'effectue alors un partage des terres, tenant compte de la force de travail de chaque groupe domestique. La séparation peut aussi être complète : le frère ou le fils s'installe ailleurs, crée sa propre naag.

Ce processus de segmentation des groupes domestiques est un aspect important de la dynamique sociale et économique. Devenir chef de groupe domestique, signifie l'acquisition d'une indépendance économique, d'un certain pouvoir (gestion des terres, répartition entre champs collectifs et personnels, entre champs cultivés et champs laissés en jachère, choix des cultures, organisation du travail, distribution des ressources...). Devenir chef d'unité de production c'est passer d'un état de dépendance, comme cadet, à un état d'indépendance économique, comme aîné. La relation aîné-cadet, qui est une relation de dépendance, détermine le jeu des rapports sociaux à tous les niveaux de la société moba-gourma (groupe domestique, sous-lignage, lignage, clan), sur les plans économique, religieux, matrimonial. Et cette relation présente un caractère relatif ; en effet, tout le monde, sauf le chef de clan, a au-dessus de lui au moins un aîné et, pratiquement chacun a un cadet au-dessous de lui (Sedes, 1976).

Si sur le plan économique, un chef d'unité de production est un "aîné", il ne l'est pas forcément sur les plans religieux et matrimonial. S'insère ici un nouveau lieu de pouvoir, lui aussi intermédiaire, dans le fonctionnement de la société moba-gourma.

Il correspond à un sous-lignage (1), composé des membres des unités de production dont les chefs sont des frères de même père. Le pouvoir revient au plus âgé ; il est essentiellement d'odrdre religieux.

---

(1) Nous n'avons pas encore identifié un terme vernaculaire équivalent.

A l'issue des funérailles de son père, tout fils aîné doit procéder à l'installation d'un autel particulier, généralement à l'intérieur de la case-vestibule (A. de Surgy, 1983). C'est lui qui assure les différentes cérémonies devant être adressées au père défunt. Cette responsabilité correspond à un pouvoir, compte tenu du rôle primordial joué par le système religieux dans la société moba-gourma.

Sur le plan matrimonial, cet aîné devra être consulté pour la conclusion des mariages.

Cette analyse, bien que superficielle, des différents niveaux d'organisation de la société moba-gourma a permis d'identifier les différents lieux de pouvoir, de contrôle, sur les plans économique, social, religieux et matrimonial.

2 - LES TYPES DE MARIAGE, DE RUPTURE D'UNIONS ET LA LOGIQUE DU SYSTEME MATRIMONIAL MOBA-GOURMA.

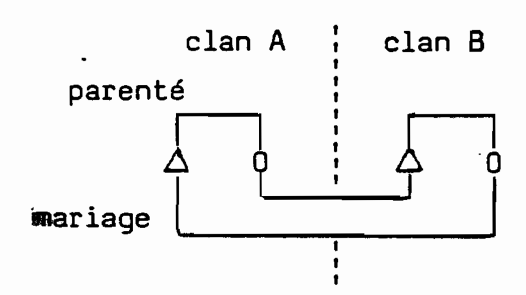
Les différents types de mariage que nous avons pu distinguer sont les suivants :

- le mariage par échange
- le mariage "par le travail"
- le mariage par don
- le mariage par dot
- le mariage par enlèvement
- l'héritage de la veuve (lèvirat)

2-1. Le mariage par échange

Pwokpendu signifie l'échange de femmes.

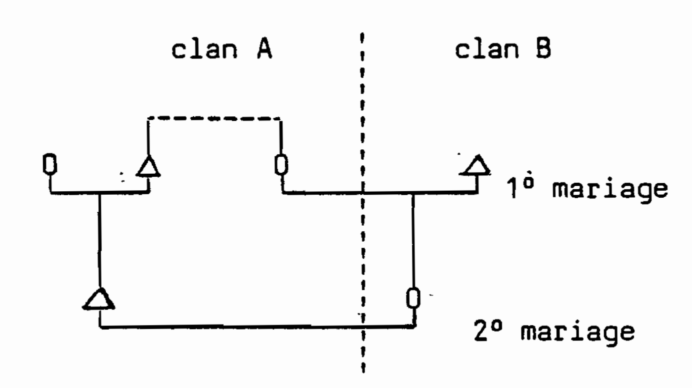
Pour des raisons diverses (relations d'amitié, stratégie matrimoniale...), un chef de groupe domestique ou le chef du yamul propose à une famille d'un autre clan de faire un échange de filles, que les Moba-Gourma résument souvent en disant : "Je te donne ma soeur, tu me donnes la tienne" ; et que l'on peut représenter graphiquement de la manière suivante :



A partir de ce cas de figure le plus simple, il existe une très grande diversité des situations possibles, par conjuguaison de plusieurs éléments :

- les relations de parenté entre l'homme et la femme du même clan. Généralement, la parenté se situe au niveau de la même génération et se révèle proche (frère et soeur utérins, cousins parallèles

patrilatéraux) ; en théorie elle peut s'étendre à tous les individus du même **yamul**. La parenté peut aussi concerner des générations différentes, comme l'illustre le cas de figure suivant :



- le délai entre les deux mariages de l'échange. L'échange peut être simultané, si les deux filles concernées se trouvent en même temps en âge de se marier, quelque soit l'âge auquel la promesse a été faite : l'échange peut être décidé juste au moment où les deux filles sont en âge de se marier ; il peut aussi se faire simultanément, mais à la suite de la promesse d'une des deux filles en bas âge, ou même avant sa naissance.

L'échange peut être différé dans le temps. Si la famille devant redonner une fille (pour le deuxième mariage de l'échange), n'en a pas dans l'immédiat, elle attendra d'en avoir une (peut-être d'une génération suivante) pour terminer l'échange.

2-2. Le mariage "par le travail"

Pwokuul signifie littéralement femme-houe.

Ce terme désigne la femme qu'un homme a obtenu en mariage grâce à son travail, avec la houe, effectué sur les champs du père (de la famille) de cette femme. On dit que "c'est la femme gagnée par la houe". Les prestations de travail consistent essentiellement à aller aider la "belle famille" à l'occasion des différents travaux agricoles (défrichement, sarclage...), et se font dans le cadre des invitations de culture, **Kpapogle** (supra III.7). Le prétendant vient toujours accompagné de ses amis. La durée de ces prestations de travail est

souvent de plusieurs années. Il n'est pas rare qu'un homme commence à travailler alors que la belle-famille ne possède à ce moment que des filles en bas âge. Ce type de mariage est donc très coûteux pour le prétendant (en prestations de travail, mais aussi en dons de mil fait à la mère, en aides financières éventuelles au père...). Par contre, il est très avantageux pour la famille de la fille. Ce type de mariage est surtout pratiqué par les hommes "qui n'ont pas de soeur à échanger", appartenant à des familles où les garçons sont plus nombreux que les filles. Ce sont les cadets qui sont évidemment concernés par cette situation.

2-3. Le mariage par don

En remerciement de services rendus (travaux agricoles, aide financière dans des moments difficiles...) ou en témoignage d'une solide amitié, un chef de groupe domestique (ou chef du yamul...) va faire don d'une femme (pwopab).

Le terme tigpwo renvoie à une forme particulière de don de femme. Quand un guérisseur parvient à soigner une femme qui a eu plusieurs naissances suivies d'un décès, la coutume veut que la première fille à naître de cette femme lui soit promise. Le mariage n'est pas ici décidé par quelque aîné ; il est prévu par la coutume.

2-4. Le mariage par dot

Il n'est pas pratiqué traditionnellement par les Moba-Gourma entre eux.

Par contre, les hommes moba-gourma qui épousent des femmes étrangères (notamment des Koussasi du Ghana, des Mossi ou Boussancé du Bourkina Faso) le font en payant une dot (généralement de 4 à 5 boeufs), les ethnies d'appartenance de ces femmes ne pratiquant pas l'échange. Il semble qu'il y ait peu de mariages de femmes moba-gourma avec des hommes d'autres ethnies (1).

---

(1) Nous n'avons pas encore enquêté sur ces mariages. Un autre point demandera à être abordé ultérieurement, il s'agit des relations matrimoniales entre les Gourma du Togo et ceux (Gourmantché) du Bourkina Faso, qui ne pratiquent pas non plus l'échange (Cartry, 1966).

Lors d'entretiens dans la zone de développement de la culture attelée (dans le cadre du projet FED, à l'ouest de Dapaong), et dans les comptes-rendus de sessions d'animation de l'INADES (1) effectués dans la même région, le mariage par dot est évoqué en ces termes : "certains hommes échangent des filles contre des boeufs". Ce phénomène demeure sans doute encore marginal. Il conviendrait de savoir s'il s'agit de l'apparition d'une stratégie matrimoniale, si celle-ci s'inscrit quand même dans la logique de l'échange (et si oui de quelle manière), ou bien si elle représente une rupture avec le système traditionnel, témoigne de l'émergence de nouveaux comportements matrimoniaux.

Chez les Moba-Gourma, le terme de dot est en fait utilisé quand il y a rupture d'une union, quand l'épouse est "enlevée" par un autre homme. On parle alors du remboursement du **falla** ou du **tchoatre**, c'est-à-dire de la réparation des peines subies (prestations de travail), des dépenses effectuées (dons de mil, animaux pour les cérémonies...) à l'occasion du mariage.

2-5. Le mariage par "enlèvement" (2)

Certains clans ont la réputation d'avoir été des voleurs de femmes. Jadis, le rapt d'une femme (contre son gré) faisait partie de la politique matrimoniale, et s'effectuait à l'occasion de razzias, de conflits armés (d'ailleurs souvent provoqués par des "affaires de femmes"). Cette pratique a aujourd'hui disparu.

Le mariage par enlèvement est tout à fait différent, se fait avec l'accord de la femme. D'ailleurs parler d'enlèvement paraît impropre, puisque généralement c'est la femme qui quitte le foyer conjugal ou parental, pour rejoindre son nouveau mari.

Mais dans cette société, patrilinéaire et patrilocale, où le pouvoir est masculin, l'on ne dira pas que telle femme a quitté son mari, mais que tel homme (ou tel clan) a enlevé une femme. Et dans le mariage par enlèvement, ce n'est pas seulement un mari qui perd une

---

(1) INADES : Institut Africain pour le Développement Economique et social.

(2) Le terme vernaculaire est **pwotugnu**.

épouse, c'est surtout tout un groupe (le groupe domestique, le **yamul**, le clan) qui se sent lésé, dépossédé en partie de ses capacités de reproduction démographique. Dans un système social dont le fonctionnement est basé sur la logique de l'échange matrimonial, le mariage par enlèvement (sauf s'il s'agit d'une fille non promise) apparaît comme un facteur de déséquilibre du système (supra III.2.7).

Pourtant, l'enlèvement est une pratique reconnue par la société moba-gourma, qui fait partie du système matrimonial. Pour les cadets qui ne veulent pas attendre trop longtemps pour se marier (devant attendre en principe que tous les aînés du **yamul** le soient ; supra III.3), enlever une fille, promise ou non, ou une femme mariée, est un moyen de trouver une épouse. Pour le système matrimonial, l'enlèvement apparaît comme une soupape de fonctionnement.

Au niveau individuel, la possibilité du mariage par enlèvement garantit un certain espace de liberté pour les hommes comme pour les femmes. Un proverbe moba dit d'ailleurs :

"la femme est comme une mangue
elle appartient à celui qui la cueille".

Le mariage par enlèvement ne saurait être dissocié du jeu des relations affectives, qui n'est pas toujours (et sans doute rarement) en accord avec la logique d'un système matrimonial (ordre des mariages masculins, système de l'échange, mariage forcé), paraissant bien impersonnelle.

2-6. L'héritage de la veuve ou lévirat

Selon la coutume moba-gourma, quand un mari décède, la veuve (plusieurs en cas de polygamie) est héritée, reprise par un frère cadet du mari défunt. Mais il n'en est pas toujours ainsi.

Très souvent, les veuves âgées, ménopausées, préfèrent aller vivre avec leur fils ; en principe, il revient au benjamin de s'occuper de sa mère.

Il arrive aussi que des veuves encore fécondes (ce qui n'est pas rare vu l'importance de l'écart d'âge entre les conjoints, souvent

accru avec la polygamie) refusent le lévirat et préfèrent aller se remarier ailleurs, même dans un autre clan. Ce mariage sera alors perçu comme un enlèvement.

Le respect de cette règle du lévirat dépend fortement de l'âge de la veuve, de l'importance de la descendance qu'elle a fournit à la famille maritale. La pression de la famille du mari défunt, pour que la veuve reste en son sein, se fait d'autant plus forte que la veuve est jeune, que sa vie féconde a été brève.

2-7. Les ruptures d'union (1)

On peut distinguer trois types de rupture d'union, de mariage (de divorce) :

- le mari répudie sa femme (ou l'une de ses femmes), et la renvoie chez ses parents. Les causes sont très diverses ; il est à noter que la coutume moba-gourma ne considère pas la stérilité féminine comme une cause de divorce.

  Il peut arriver que la famille de la femme redonne une autre femme au mari, pour remplacer la première.

- la femme quitte son mari, et retourne chez ses parents, ou dans la plupart des cas le quitte pour se marier avec un autre homme qui, dira-t-on alors, l'a enlevée.

  En cas de polygamie, le statut de l'épouse peut jouer un rôle important. La première épousée n'a pas toujours le statut de première épouse, nakpel, qui confère certains privilèges. Ne peut l'être qu'une femme mariée par échange ou par le travail (pwokpendu ou pwokuul) (2). Si un homme enlève d'abord une femme, puis se marie à nouveau par échange, c'est la seconde femme épousée qui aura le statut de première épouse. Il arrive alors que la première épousée n'accepte pas cette situation et quitte le mari.

L'analyse de la mobilité conjugale des femmes en situation de polygamie, devra donc distinguer le rang de la femme comme co-épouse et son statut (première épouse ou non).

---

(1) autres que par décès.
(2) Selon YOG LAMBON D., "ne peut être nakpel qu'une jeune fille avec qui un homme a fait normalement les dernières cérémonies de fiançailles" (YOG LAMBON D., 1980).

- le dernier type de rupture d'union est lié au précédent par la logique de l'échange. S'il y a eu échange de femmes, donc deux mariages, et que l'une des deux femmes quitte son mari, alors la famille de celui-ci a le droit, selon la coutume moba-gourma, d'aller reprendre la femme qu'elle avait donnée en échange. On dit que l'on a "fait pwopiti". Cette procédure n'est pas systématique : il peut y avoir des arrangements (par exemple en redonnant une autre femme pour remplacer celle qui est partie) ; il arrive aussi que le couple concerné par cette mesure et n'ayant pas de problème, refuse de se voir séparer.

La distinction de ces différents types de rupture d'unions, notamment pour le dernier (pwopiti), sera importante à faire au niveau de l'analyse démographique de la mobilité conjugale, car ils n'ont pas la même signification en terme de comportement matrimonial individuel.

2-8. La logique du système matrimonial moba-gourma

L'échange de femmes n'est pas seulement un type de mariage, c'est avant tout la logique qui sous-tend tout le système matrimonial.

En effet, tous les autres types de mariage se prolongent généralement dans une relation d'échange :

- ayant obtenu une femme par le travail (pwokuul), un homme redonnera plus tard une fille au clan de sa femme.
- l'homme ayant reçu une femme en don (pwopab), redonnera aussi une fille.
- à l'enleveur, on préférera souvent réclamer une fille en échange, plutôt que de lui faire payer la dot.
- pour une veuve qui se remarie dans un autre clan, la famille du nouveau mari redonnera en principe une veuve.

Ce processus n'est pas systématique, mais c'est sans aucun doute celui qui est souhaité, recherché. La logique de l'échange fait que le système matrimonial, et plus généralement le système social moba-gourma est basé sur des relations de réciprocité, d'équilibre entre groupes (notamment entre clans). Une femme qui est mariée dans un

clan contribue à la croissance démographique de ce clan, il faut donc qu'une femme de ce dernier aille la "remplacer" pour rétablir l'équilibre.

Lorsqu'une alliance se trouve rompue par enlèvement, l'on essaiera dans la mesure du possible, compte tenu du jeu des relations inter-personnelles et des intérêts de chacun, de sauvegarder l'équilibre antérieur ; en fait, en créant un nouveau par une nouvelle relation d'échange.

Lorsqu'une relation d'échange se trouve rompue par le départ d'une des femmes et que la famille du mari "fait pwopiti", va retirer la femme qu'il avait échangée, là aussi l'équilibre est rétabli, mais de manière négative, par destruction de la relation d'échange.

Pour les femmes, il est évident qu'un tel système matrimonial est synonyme de mariage forcé. Souvent promises avant leur naissance ou en bas âge, leur consentement n'est jamais demandé. Du reste, pour les femmes récalcitrantes qui refusent le mari imposé (qu'elles ne connaissent qu'au dernier moment), la coutume a prévu l'institution d'un "couvent" (Kondi) : le mari séquestre sa femme pendant plusieurs mois dans une case, où il lui fait subir certains traitements (administration de drogues...), en vue de la rendre plus docile (1). Souvent le mari essaie de la mettre enceinte durant cette période.

Pour bien comprendre toute la complexité, le poids de la logique du système matrimonial moba-gourma, et sans doute une certaine inertie au changement, il faut prendre en considération l'attitude des femmes par rapport au fonctionnement du système matrimonial, qui révèle un double discours.

- Parlant de leur propre mariage, se situant en tant que jeune fille, les femmes déclarent préférer le mariage par enlèvement, protestent contre le mariage forcé. Mais elles reconnaissent dans le même temps que ce type de mariage risque souvent de se traduire par un mariage forcé pour la remplaçante que le mari devra donner. Le refus du mariage forcé au niveau individuel, ne s'accompagne pas d'une remise en cause du système de l'échange.

(1) Selon les informateurs, il arrive que des femmes ressortent du couvent avec des troubles mentaux. Cette pratique est de moins en moins fréquente ; il est en tout cas fort difficile d'obtenir des informations plus précises, d'en connaître l'ampleur réelle.

- Il n'est semble-t-il pas rare, que ce soient les femmes mariées elles-mêmes qui exigent de leur mari qu'il donne une remplaçante. Une femme qui n'a pas de remplaçante n'est pas considérée par sa famille, son clan. Elle contribue au déséquilibre démographique entre les clans et au détriment du sien. Dans une telle situation, une pression est effectuée auprès des femmes par l'intermédiaire des croyances religieuses.

Généralement, quand les enfants d'une femme sont malades, il faut d'abord consulter le devin, **jaba**, qui dira quelles cérémonies effectuées. Très souvent, celles-ci nécessitent d'avoir le **tingban** de la mère (son fétiche protecteur personnel) qui ne peut être donné que par son père (ou un aîné). Dès lors, menacer de ne pas donner le **tingban** constitue un moyen de pression auprès de la femme pour qu'elle exige une remplaçante à son mari.

- Lorsque les femmes parlent du mariage, en tant que mère, elles déclarent préférer, pour leurs filles, le mariage par le travail (**pwokuul**). C'est pour elles un mariage avantageux : la belle-famille donne du mil, vient travailler sur les champs... . Aussi, arrive-t-il que les hommes reprochent à leurs épouses d'arranger certains mariages à leur insu, en promettant leurs filles aux garçons qui viennent travailler sur leurs champs.

3 - NIVEAUX ET PROCESSUS D'ORGANISATION DES MARIAGES

Le processus d'organisation des mariages rend compte des différents niveaux de réalité du mariage dans la société moba-gourma, qui ne traduisent pas toujours des intérêts convergents.

Le chef de clan doit être informé des mariages qui se concluent à l'intérieur de son clan. Il peut intervenir dans la prise de décision, pour faire tenir compte des intérêts du clan. Il peut par exemple, susciter la création et/ou le renforcement d'une alliance avec tel clan. Inversement, il peut prohiber la conclusion de mariages avec les membres d'un clan, suite à des conflits antérieurs avec celui-ci.

Mais selon la coutume moba-gourma, c'est au niveau du lignage **yamul** que s'effectue l'organisation des mariages. Elle stipule, on l'a vu, que les hommes d'un même **yamul** doivent se marier selon un ordre précis : du plus âgé de la plus ancienne génération au plus jeune de la dernière génération. Le chef de **yamul** doit veiller au respect de cette règle, il apparaît comme un "marieur". La taille des **yamul** étant souvent importante, il se fait assister dans sa tâche par des représentants, au niveau des villages ou des quartiers. Il semble que dans la plupart des cas, l'initiative du mariage ne revient pas au chef de **yamul** mais émane du groupe domestique. Aussi, les affaires de mariage sont-elles en fait débattues au sein d'un conseil de famille, qui réunit le chef de **yamul**, ses éventuels représentants et les hommes mariés du groupe domestique concerné. Cette composition n'est pas fixe, elle varie selon l'importance, la gravité de l'affaire.

De nombreux accords, promesses de mariage sont le fait des chefs de deux groupes domestiques (par le biais des relations de voisinage, de travail (avec les systèmes de l'entraide et de l'invitation)...). Par ailleurs, à cause de la logique de l'échange matrimonial, il arrive qu'un groupe domestique déficitaire en filles en demande une à un autre groupe domestique du même **yamul**, étant entendu qu'il devra la rendre plus tard.

Le groupe domestique constituant l'unité de base de la reproduction sociale, le contrôle de l'accès aux femmes (qui en est l'un des

éléments) se fait essentiellement à ce niveau, et à travers la relation aîné-cadet. Pour le chef du groupe domestique, tout homme célibataire est un dépendant obligé (mis à part la possibilité d'émigration), un homme qui se marie par contre, constitue un risque de segmentation du groupe, donc de diminution du nombre des dépendants. L'accès à la polygamie entraîne un risque encore plus élevé de segmentation.

La règle concernant l'ordre des mariages au sein du yamul, se retrouve évidemment au niveau du groupe domestique, et s'inscrit dans la logique de la relation aîné-cadet.

Il existe cependant une possibilité pour les cadets de se soustraire à ce contrôle des aînés. Qu'un homme célibataire doive attendre pour se marier que tous ses aînés (du groupe domestique, du yamul) le soient, n'est pas obligatoire s'il s'agit d'un mariage par enlèvement. Si un célibataire est suffisamment "fort", dégourdi pour "enlever" une femme alors que ses frères aînés ne sont pas mariés, l'on dira que "c'est tant mieux pour lui !". Certes, une telle situation n'est pas sans entraîner des conflits à l'intérieur du groupe domestique, notamment s'il faut rembourser une "dot".

Ce contrôle de l'accès aux femmes se traduit pour les hommes par un âge moyen au premier mariage élevé (26 ans en 1970). La coutume moba-gourma stipule qu'une femme ne doit plus avoir d'enfants dès que son premier fils se marie. Cet énoncé revêt quelque ambiguïté quant à sa signification réelle. Les termes doivent en fait être inversés. Ce n'est pas la mère qui doit stopper sa fécondité quand son fils se marie, mais ce dernier qui doit attendre pour se marier que sa mère ait achevé sa descendance. Considérant qu'une femme se marie et commence à procréer dès les premières années de sa vie féconde (disons entre 15 et 19 ans), et qu'elle n'arrête de procréer qu'à la fin de sa vie féconde (vers 45-49 ans) (1), il s'ensuit pour le premier fils, théoriquement le premier à se marier, un âge moyen au premier mariage d'environ 30 ans. Notons que pour ses frères cadets, la règle ne joue plus, ils peuvent se marier plus jeunes.

(1) Ce qui semble effectivement le cas pour la société moba-gourma.

En théorie du moins, cette règle impliquant un mariage tardif pour le premier fils (1), entraîne un délai de renouvellement des générations au niveau du groupe domestique (de mère à fils), égal à la période féconde effective de la mère. Cette durée, en quelque sorte, rythme le processus de la reproduction démographique et sociale au sein du groupe domestique (2). Il est bien difficile de déterminer dans quelle mesure ce schéma théorique a pu fonctionner. Sans aucun doute, par le biais des comportements individuels et de leur évolution, la réalité s'en trouve-t-elle de plus en plus éloignée.

De cette multiplicité des niveaux d'intervention dans les affaires de mariage, se dégagent deux types principaux de rapport de force :

- d'une part, entre le groupe domestique (qui est autonome sur le plan économique) et les niveaux structurels plus élevés que sont le **yamul** et le clan (3).
- d'autre part, entre les membres d'un même groupe domestique, à travers la relation aîné-cadet.

Lors de tous les entretiens, a été évoqué un relâchement du respect de la règle concernant l'ordre des mariages au sein du **yamul**. Sans doute peut-on voir dans cette évolution, le résultat de la revendication d'une plus grande indépendance, au niveau du groupe domestique d'une part, de l'individu même d'autre part.

Les interdits de mariage constituent un autre aspect de l'organisation des mariages. L'exogamie clanique (définie par rapport au père) n'est pas la seule règle.

---

(1) Selon de SURGY, "cette règle du mariage tardif n'est plus respectée aujourd'hui".

(2) Dans son esquisse des croyances religieuses, de Surgy parle d'une "subdivision idéale de l'existence humaine en générations", propose une structure temporelle précise de la vie de l'homme et de la femme, et en arrive à la composition d'une "famille idéale **mwaba**", en "trois générations de 30 années lunaires" (de SURGY, 1983).

(3) De nombreuses affaires de mariage ont pour point de départ des prises de décisions contraires concernant le mariage d'une fille : un chef de groupe domestique promet une fille en bas âge, et pour des raisons diverses, le chef de **yamul** (en plus généralement un aîné) décide de donner la fille à un autre clan.

Selon la coutume moba-gourma un homme et une femme ayant même **miɛl** (1) ne peuvent pas se marier ensemble. Le respect de cet interdit d'ordre religieux se fait par l'intermédiaire des devins.

Sur le plan des relations de parenté, un homme ne peut pas épouser la fille de sa soeur. Par contre son fils pourra se marier avec elle, sa cousine croisée patrilatérale.

(1) Selon A. de Surgy, le **miɛl** est un "principe spirituel (...) gouvernant le souffle élémentaire premier sorti pour conduire un être au monde (...), principe d'accès aux potentialités de la demeure divine rassemblées pour constituer sa propre nature". Ce processus est sous le contrôle d'un ancêtre, appelé **mãdaã**, qu'un devin doit identifier dès les premiers jours après la naissance (de SURGY A., 1983).

4 - LA POLYGAMIE

Déterminer le rôle joué par la polygamie dans le système matrimonial moba-gourma est bien difficile. Est-elle une conséquence d'autres pratiques, comme l'héritage de la veuve, l'échange de femmes, et un âge moyen au premier mariage beaucoup élevé pour les hommes, un célibat féminin définitif quasi-inexistant ? Ou bien, est-ce l'inverse : la polygamie qui explique l'existence de ces diverses pratiques ? La question est complexe. La polygamie est pratiquée dans un grand nombre de sociétés, et dans le cadre de systèmes matrimoniaux très divers. Ainsi, les Gourma, en migrant, sont-ils restés polygames tout en adoptant un système matrimonial très différent de celui en vigueur du côté bourkinabe, qui notamment ne s'inscrit pas dans la logique de l'échange (Cortry, 1966). Une constante apparaît cependant : polygamie, âge au premier mariage des hommes plus élevé, célibat féminin définitif quasi-inexistant, se trouvent toujours associés.

L'objectif ici, n'est pas de proposer un schéma de causalité, avec les déterminismes que cela suppose, de la polygamie chez les Moba-Gourma. Mais seulement, de présenter un certain nombre de relations relatives à la polygamie, observées dans cette société.

La logique de l'échange, tout d'abord, tend à favoriser la polygamie dans les familles (groupes domestiques ?) où les filles sont en nombre supérieur aux garçons. Cette relation (qui reste à vérifier), soumise aux aléas du sex ratio, ne devrait donc pas entraîner de différenciation particulière, mais se distribuer de manière aléatoire entre toutes les familles.

La pratique de l'héritage de la (d'une ou des) veuve(s) d'un aîné par un cadet, entraîne une polygamie, dans les cas où le cadet est déjà marié. Mais la seule approche qualitative ne permet pas de savoir dans quelle proportion l'héritage de la veuve est responsable d'une situation polygamique. L'un des intérêts de l'enquête quantitative sera de fournir ce genre d'information.

Ces deux cas caractérisent en quelque sorte une polygamie "coutumière". L'homme marié ne devient pas polygame sur son initiative

personnelle, c'est le jeu des mécanismes du système matrimonial qui lui procure une épouse supplémentaire.

La polygamie peut aussi s'inscrire dans des stratégies, personnelles ou collectives, de natures très diverses et sans doute plus ou moins conscientes.

Un proverbe moba dit que "le clan qui est nombreux, c'est le clan fort" (1). L'appartenance clanique chez les Moba-Gourma, joue un rôle important dans la dynamique sociale. Comme la puissance d'un clan est pensée proportionnelle au nombre de ses membres, la réalisation d'une forte fécondité peut être accrue par la pratique de la polygamie. Ceci suggère donc l'hypothèse de l'existence d'une conscience collective de l'identité clanique qui incite les hommes à prendre plusieurs épouses. Processus d'augmentation du nombre des mariages, qui offre aussi la possibilité d'accroître le nombre des alliances matrimoniales et de les diversifier entre les autres clans. Ecartant l'hypothèse d'une fécondité clanique différentielle (mais sans oublier les effets possibles des aléas du sex-ratio), c'est par le biais de la polygamie, conjuguée à la possibilité de l'échange différé (effectué entre des générations différentes), que les clans (et les lignages) peuvent connaître une croissance différentielle (supra III.5).

En rapport avec la fécondité, la distinction entre stratégies, collective et personnelle, n'est pas facile à faire. Si une forte fécondité est souhaitable pour la croissance du groupe, du clan, elle constitue aussi pour les parents une certaine assurance pour l'avenir. En cas de stérilité de l'épouse, la polygamie est alors un moyen d'y remédier. Un proverbe moba dit d'ailleurs que "l'homme ne manque jamais de descendance, c'est la femme qui manque".

Cette notion d'assurance pour l'avenir, de garantie, s'applique aussi à la polygamie elle-même et au niveau individuel. Un autre proverbe moba illustre fort bien cela : "si tu n'as qu'une femme, tu es comme un célibataire". C'est la femme qui est chargée de la cuisine, de "préparer la pâte" (ce qui signifie aussi aller chercher l'eau, le bois...). Ne dit-on pas en pays moba-gourma, que "le célibataire achète des aubergines, il n'achète pas de gombos" (Reinhard P., 1983, p.270) :

(1) Les proverbes cités proviennent à la fois des tournées et des publications.

tandis que l'aubergine peut se manger crue, le gombo, quant à lui, doit se cuire, subir une préparation. Que l'épouse d'un homme monogame tombe malade, et celui-ci se retrouve comme un "célibataire". Cette justification de la polygamie est la plus souvent évoquée par les hommes. Quand on explique à un Moba qu'en France, par exemple, la polygamie n'est pas autorisée légalement, la réaction est systématique : "comment tu fais si ta femme tombe malade ?" Elle renvoie directement à la division sexuelle du travail, qui demeure un élément fondamental de l'organisation du travail dans la société moba-gourma.

Bien que cela occupe une grande partie de son temps et nécessite une importante dépense d'énergie, la préparation des repas n'est pas la seule activité des femmes, loin s'en faut. Leur participation aux activités agricoles est importante. Sur les champs collectifs, dont la production est destinée à assurer la nourriture du groupe domestique, ce sont elles qui font le semis, le transport de la récolte. Chez les Moba, elles participent aussi aux sarclages ; mais pas chez les Gourma.

Au recensement de 1959-60, les Moba présentaient un taux de polygamie plus élevé que les Gourma (35 % et 32 %). Il est sans doute hasardeux, à partir de ces seuls chiffres, d'établir une relation de causalité entre le degré d'activité agricole des femmes et la pratique de la polygamie. En tout cas, l'hypothèse est à retenir, et l'enquête quantitative permettra de la tester. Les réflexions recueillies au sujet de l'évolution de la polygamie semblent confirmer cette hypothèse : les hommes gourma déclarent plutôt qu'une épouse supplémentaire coûte aujourd'hui plus cher qu'elle ne rapporte ; les Moba, par contre, y trouvent encore un intérêt économique, car "la femme travaille".

Un autre comportement favorable à la pratique de la polygamie, mais dont l'impact réel sur celle-ci est bien difficile à appréhender, concerne cette fois les femmes. Il n'est pas rare, semble-t-il, que ce soit l'épouse qui demande à son mari de prendre une femme supplémentaire. Elle pourra ainsi partager ses charges de travail, "se reposer" un peu plus, consacrer davantage de temps à son champ personnel. Par ailleurs, devenant première épouse, nakpel, elle va bénéficier de certaines prérogatives : c'est à elle que le chef du groupe domes-

tique donne la ration de mil quotidienne, qu'elle distribue ensuite aux autres épouses ; c'est elle qui répartit les charges de travail entre les diverses épouses.

La polygamie peut aussi répondre à d'autres intérêts, préoccupations. Avoir plusieurs épouses procure sans aucun doute un certain prestige social, dans une société, où bien que minoritaire, la polygamie demeure le modèle masculin de comportement.

Puissance économique, prestige social et pouvoir politique, sont certainement en relation. Une exploitation particulière du recensement de 1981, concernant les chefs de village et/ou de canton, et des notables, nous permettra de vérifier si cette catégories d'hommes se différencie par une polygamie plus forte (1).

La règle de l'abstinence sexuelle durant la période d'allaitement est aussi parfois avancée pour expliquer une part de la polygamie. Bien d'autres facteurs interviennent sans doute.

Si la polygamie constitue sans aucun doute un modèle de comportement masculin dans la société moba-gourma, elle n'est cependant pas toujours perçue comme étant la panacée. Un proverbe moba dit :

"si tu es marié à deux femmes, tu as deux paroles"

La polygamie peut aussi être source de conflits, entre le mari et ses épouses, entre les co-épouses elles-mêmes.

Lors des entretiens en zone gourma, des hommes mentionnent également le coût de la polygamie ; avoir plusieurs femmes coûte cher. Aussi certains hommes préfèrent-ils n'avoir qu'une épouse.

Ainsi donc, tous les hommes mariés ne sont pas polygames, et parmi ceux-ci certains le sont plus qu'autres. La conjugaison des différents facteurs exposés ci-dessus explique en partie cette situation. Mais la personnalité même de l'individu, sa propre conception de la vie, son histoire personnelle, sont certainement tout aussi déterminantes dans l'explication de ce comportement différentiel des hommes en matière de polygamie.

---

(1) Cette opération est rendue possible par l'existence de "fiches villages" qui comportent les noms des chefs de village, canton et des notables. Il suffira donc de retrouver les questionnaires du recensement les concernant. L'exploitation pourrait ensuite se faire sur micro-ordinateur.

5 - LES REPRESENTATIONS DE LA FECONDITE

Le rôle de la fécondité dans la société moba-gourma a déjà été abordé à plusieurs reprises, dans les développements précédents.

La fécondité est au centre des préoccupations de tout homme et de toute femme. Elle est évoquée dans toutes les prières prononcées au cours des diverses cérémonies, notamment celles relatives au mariage, et dans bon nombre de proverbes. Cette évocation peut être directe ou dissimulée, allusive. En voici quelques exemples (1) :

- "Si je meurs, que mon nom soit prononcé"

  Un homme moba ou gourma qui meurt sans avoir donné naissance à au moins un garçon sera vite oublié. Il n'y aura personne pour porter son nom, perpétuer son souvenir. Préoccupation importante quand l'on sait le rôle capital assigné aux ancêtres dans le système religieux moba-gourma.

- "Tu laisses passer le temps de ta descendance"

  Cette phrase pourra être adressée à un homme qui tarde à se marier. Assurer sa descendance est la préoccupation première, le mariage est la condition nécessaire pour y parvenir.

- "Le clan qui est nombreux, c'est le clan fort"

  Ce proverbe, déjà évoqué pour la polygamie, rappelle l'importance d'une forte fécondité pour assurer la puissance du clan, qui se mesure au nombre de ses membres.

- "Que les parents (morts) et Yêdu vous aident à avoir des mangeurs de viande"

  Cette prière adressée aux ancêtres et au "dieu", Yêdu, lors d'une des cérémonies du mariage, exprime le souhait d'une descendance pour le couple concerné : les "mangeurs de viande" sont ici les enfants, perçus comme étant ceux qui mangent, qu'il faut nourrir.

- "Entre avec la fraîcheur dans la maison"

  Cette phrase est prononcée au cours d'une cérémonie, au moment où la nouvelle épouse franchit le seuil de la porte du vesti-

(1) Ces exemples sont pour la plupart extraits des recueils de proverbes moba (CARROS P.M., n°1 et 2 ; REINHARD P., 1983), et d'une étude sur la fonction sociale de la prière au pays mwaba (YOG LAMBON D., 1980).

bule, et que le purificateur verse sur elle une calebasse d'eau fraîche. Comme le souligne D. Yog Lambon, "fraîcheur, sommeil tranquille sont les signes de paix pour la famille, signes de santé et de fécondité pour les femmes". Le sens de la phrase est donc : entre dans cette famille avec la fécondité...

- "Que l'élévage des animaux à quatre pattes apporte la joie"

  Cette phrase est exprimée comme une demande par le jaba (devin) lors de sacrifices, et exprime aussi le souhait d'une descendance. En effet, chez les Moba plus particulièrement, la garde du troupeau peut être confiée aux enfants. Aussi, la quête du succès dans l'élevage se trouve-t-elle indirectement liée à celle d'une forte fécondité.

- "Le vieux champ des parents ne reste pas inculte tant qu'il y a des enfants"

  Avoir des enfants, et -pourrait-on ajouter- le plus possible, est une garantie pour l'avenir des parents, l'assurance qu'ils pourront se nourrir sans problèmes durant leurs vieux jours.

- "L'homme ne manque jamais de descendance, c'est la femme qui manque"

  Outre une allusion à l'avantage de la polygamie, évoquée précédemment, ce proverbe traduit aussi la dimension sociale de la fécondité, qui est surtout pensée au niveau de l'homme. Pour la femme qui ne peut pas avoir d'enfants, il n'y a pas de solution, sauf de s'occuper des enfants des autres. Par contre, la coutume moba-gourma prévoit un moyen de palier la stérilité masculine : l'épouse du mari stérile se fait mettre enceinte par un autre homme, et l'enfant appartient au mari. L'important est d'avoir des enfants ; peu importe le fait d'en être ou non le géniteur. Et dans une société patrilinéaire, c'est la descendance de l'homme qui est importante, socialement et économiquement. Aussi, quand une femme quitte son mari (ou s'il renvoie), les enfants doivent rester avec leur père. Quand un homme décède, ses enfants n'appartiennent pas à leur mère (si elle se remarie), mais reviennent à la famille maritale. Pour les enfants en bas âge, ils peuvent rester avec leur mère jusqu'à l'âge d'environ 6-7 ans, âge auquel on les considère autonomes (ils marchent seuls, mangent seuls), ils n'ont plus

un besoin affectif de leur mère. Pour le garçon, on dira qu'il devient homme. A partir de cet âge, les enfants doivent revenir dans la famille maritale. Le respect de cette règle est sans doute plus fort à l'égard des garçons. Dès l'âge de 6-7 ans, ils peuvent travailler dans les champs, garder le troupeau : ils constituent une force de travail.

Un autre proverbe illustre cette dimension sociale, économique des règles d'appartenance, de filiation des enfants.

- "Le voleur n'a pas d'enfants"
  La filiation adultérine n'est pas reconnue par la coutume moba-gourma, qui privilégie la "paternité sociale" à celle par le sang. La réalité n'est sans doute pas aussi nette, et une évolution contraire semble se faire, du moins chez les Gourma. A plusieurs reprises, lors des entretiens, des hommes ont parlé des difficultés entraînées par une nombreuse descendance : "maintenant les enfants coûtent cher". Selon eux, les maris ne cherchent plus à garder un enfant conçu par un autre homme ; en fait, au voleur d'assumer ses actes !

Ces quelques exemples ne prétendent pas rendre compte totalement des représentations de la fécondité dans la société moba-gourma. Une analyse approfondie de ces sources d'informations que sont les proverbes, les paroles exprimées durant les cérémonies, mais aussi les chants, notamment des femmes, s'avèrerait très précieuse pour une meilleure compréhension des différentes représentations de la fécondité aux niveaux, individuel (de l'homme, de la femme) et collectif (du groupe familial, du clan).

Au stade actuel de nos investigations, quelques conclusions importantes pour notre problématique, peuvent être dégagées :

- la fécondité est au centre du jeu des rapports de force entre clans, qui vise de manière structurelle l'équilibre démographique entre ceux-ci. Cette recherche d'un équilibre ne peut se faire que "par le haut", par le biais d'une forte fécondité.
- le travail humain constituant la principale force de production, une forte fécondité est une condition nécessaire, induite par le

système de production. Elle est aussi pour les parents une certaine garantie pour les vieux jours, quand ils n'auront plus la force de travailler, donc de se nourrir.

- ces deux points trouvent leur prolongement dans l'importance de la dimension sociale de la fécondité. La paternité sociale est plus importante que la paternité biologique. La fécondité ne doit pas être appréhendée au seul niveau de la femme (analyse classique de la fécondité), mais aussi à celui de l'homme, du groupe.

Les croyances religieuses des moba-gourma constitue une autre clef, non moins importante, pour comprendre la logique des comportements en matière de fécondité. A. de Surgy dit à ce propos :

"Qu'elle ait été obtenue sans complication ou ait dû être longuement demandée, une naissance est toujours considérée par ses bénéficiaires comme un don du Créateur" (A. de SURGY, 1983).

La venue au monde des enfants se fait sous le contrôle des ancêtres. D. Yog Lambon écrit à ce propos :

"Dès la conception, le petit mwaba doit être situé par rapport aux ancêtres. Les Mwaba n'ignorent pas le phénomène de l'évolution et d'autres processus de la conception. Cependant pour eux, la vie qui est commencée dans le sein de la femme est le fait d'un ancêtre kpiẽ. Et ce kpiẽ doit être déterminé avant la venue au monde de l'enfant. Il revient au jaba (devin) d'identifier le mort qui a donné la vie à l'enfant dans le sein de la femme" (D. YOG LAMBON, 1980).

A. de Surgy précise par ailleurs, que :

"Lorsque des membres d'un lignage souhaitent attirer dans leur habitation une nouvelle naissance qui se fait attendre, ils vont en faire une demande pressante auprès de leur père défunt qui, par voie hiérarchique, en remontant une à une les générations, la transmet jusqu'aux ancêtres éloignés regroupés sous l'appellation de Jabulk - ou encore de Tigban ("peau de la terre"), dans la mesure où ils contrôlent les terres invisibles où se trouvent implantés nombre de leurs descendants. Jabulk ou Tigban la communique pour conclure à sa mère, en principe déjà remontée au

Ciel, et à Yẽdu lui-même ; et tous trois font le nécessaire pour qu'une âme descendue du Ciel soit soufflée dans les meilleures conditions au monde, comme en sens inverse, à travers une voie analogue à celle parcourue pour l'obtenir".

Le même auteur ajoute que dans ce processus de la quête de la fécondité, "ce sont évidemment les aïeules du lignage (...), qui se trouvent les plus concernées, et parmi elles, au premier chef, la mère du père défunt, dénommé Jakut". Les paroles prononcées par le jaba lors d'une cérémonie appropriée, soulignent le rôle déterminant attribué à la mère du père défunt :

> "A cause de la femme dont je t'ai parlé, celle qui ne produit plus, tu te présenteras devant Jakut avec une poule rouge. Cette poule est à donner à sa mère (...), c'est la mère que Jakut qui s'arrangera pour lui apporter (à la femme qui n'est plus fécondée) assez d'enfants" (A. de SURGY, 1983).

Le processus de la reproduction est déterminé par le système religieux. La réalisation de la descendance n'est pas dépendante des seules volonté et capacité à procréer de l'homme et de la femme ; elle est sous le contrôle des ancêtres, envers lesquels l'on doit donc s'acquitter d'un certain nombre d'obligations (cérémonies, sacrifices).

Cependant, le souhait d'une moindre descendance a été souvent exprimé lors des entretiens, particulièrement chez les Gourma, car maintenant "l'enfant coûte cher".

Faute de données pour le moment, il n'est pas possible de savoir si ce souhait s'est déjà traduit dans les faits. L'enquête quantitative permettra de le vérifier.

Si tel est le cas, il conviendra alors de s'interroger, par une analyse sociologique plus approfondie, sur l'évolution du système traditionnel des représentations de la fécondité chez les Moba-Gourma, et aux différents niveaux, individuel, collectif, religieux, économique.

6 - PROBLEMES FONCIERS ET STRATEGIES MATRIMONIALES

L'analyse des données démographiques a montré une forte augmentation des densités rurales de population entre 1970 et 1981, qui deviennent très élevées dans certaines zones. Dans ces conditions, l'accès à la terre devient un enjeu capital.

La morale moba-gourma veut que l'on ne doive pas refuser de la terre à qui vient en demander pour nourrir sa famille. Mais le droit d'usage de la terre (culture d'un champ) ne peut pas déboucher sur un droit de propriété (de maîtrise). La propriété de la terre est le fait du clan des premiers occupants, qu'ils revendiquent par la possession du **tingban**.

Comme nous l'avons signalé antérieurement, l'histoire de l'implantation clanique s'est traduite sur le plan foncier, par des maîtrises foncières de dimensions variables. Ainsi, aujourd'hui certains clans bénéficient-ils de réserves de terres encore importantes. Dans chaque clan, la terre a été répartie entre les différents **Yamul**, par le chef du clan, qui est ainsi le chef de terre, l'**otindan**. Chaque chef de **Yamul** assure l'attribution des terres à ses membres. La règle de l'exogamie clanique en matière de mariage, l'importance de l'utilisation de la main-d'oeuvre dans le système de production tendent à favoriser l'installation d'"étrangers", en leur accordant l'autorisation de cultiver.

Le mariage, créateur d'une alliance, se traduit par des relations privilégiées entre les membres des groupes concernés. Il apparaît alors que créer et/ou entretenir des relations matrimoniales avec un clan, propriétaire de la terre, constitue une certaine garantie contre les problèmes fonciers (au niveau de l'accès à la terre, et de la reprise des terres prêtées). Le chef d'un clan important et propriétaire de terre, a confirmé l'apparition de ce type de stratégie, en résumant le problème par cette phrase : "Tu gardes ta fille, moi je garde mon terrain".

Il est certes bien difficile de déterminer l'ampleur réelle de ces stratégies matrimoniales en rapport avec les problèmes de terre. Le commentaire de ce chef est certainement le reflet d'une réalité. Sans doute encore peu perceptible aujourd'hui, cette réalité risque de le devenir de plus en plus, compte tenu de la forte croissance actuelle de la population et des faibles perspectives d'amélioration de la situation économique de la région (fortement aggravée par la création de la réserve de faune dans toute la vallée de l'Oti).

7 - SYSTEME MATRIMONIAL ET UTILISATION DE LA FORCE DE TRAVAIL

Dans le système de production moba-gourma, le travail humain constitue la principale force de production.

Nous avons vu que pratique de la polygamie et réalisation d'une nombreuse descendance sont deux moyens privilégiés d'accroître la main-d'oeuvre familiale, dont l'importance détermine en partie les capacités de production du groupe domestique. Les femmes participent fortement aux travaux agricoles, particulièrement chez les Moba où la femme aide aux opérations de sarclage sur les champs collectifs. Les garçons, dès l'âge de 6-7 ans peuvent aussi participer aux activités agricoles. A ce niveau, scolariser les garçons se traduit par une amputation d'une partie de la force de travail, mais dont l'importance réelle, difficile à déterminer, ne doit pas être encore très forte. D'une part, la scolarisation masculine, nous l'avons vu, demeure faible. D'autre part, les mois de vacances scolaires correspondent à une période d'activité agricole intense (sarclage), et durant les périodes scolaires, les parents, bien souvent semble-t-il, n'hésitent pas à garder les enfants auprès d'eux, pour aider aux champs.

Deux possibilités s'offrent traditionnellement à un chef de ménage qui veut accroître temporairement ses capacités de travail, ce sont le système d'entraide réciproque **gugur**, et l'invitation de culture **kpapogle**. L'un et l'autre se pratiquent à l'occasion des opérations de labour, de sarclage ou de coupe des tiges de mil.

Gugur se fait généralement entre des concessions voisines, dont les chefs, apparentés ou non, s'entendent bien et souvent sont du même âge. La composition des participants à un **gugur** n'est pas toujours la même ; on peut "faire **gugur**" plusieurs fois avec des perssonnes différentes. Le principe essentiel qui régit ce système d'entraide est celui de la réciprocité. **Gugur** n'apparaît pas en étroite relation avec le système matrimonial. Il en va autrement pour l'invitation de culture.

L'invitation de culture peut être lancée à tout moment. Sa fréquence et son importance, par le nombre de personnes invitées, sont fonction des capacités du chef du ménage à recevoir, en termes de quantité de nourriture, de boisson. Aussi peut-on distinguer deux formes de kpapogle.

Généralement, kpapogle est fait en préparant la pâte, quand le nombre d'invités est relativement restreint. En effet cela nécessite d'avoir des réserves de mil suffisantes. "Faire kpapogle" avec uniquement la boisson est en ce sens plus facilement réalisable, et permet d'inviter beaucoup plus de monde. C'est généralement dans ce cas que sont invités les "beaux", les belles-familles. Pour les hommes voulant "se marier par pwokuul", cette invitation de culture est l'occasion d'aller travailler sur les champs de la belle-famille. La réussite de ce kpapogle est un témoignage de la bonne qualité des alliances matrimoniales déjà conclues ou en cours de l'être. Marier ses filles à des hommes résidant à proximité constitue un facteur favorable pour la réalisation de l'invitation de culture.

Une évolution à la baisse de la pratique de ce kpapogle a été soulignée fréquemment au cours de l'enquête qualitative. Les raisons invoquées tiennent principalement au refus croissant des filles à "se marier par pwokuul". Aussi, les hommes ne veulent-ils plus "se fatiguer pour rien".

Les informations recueillies sur cette relation entre le système matrimonial et l'utilisation de la main-d'oeuvre restent fragmentaires. Ces quelques conclusions, qu'elles ont néanmoins permis de dégager, montrent l'intérêt à effectuer une analyse socio-économique plus approfondie, notamment pour appréhender les diverses conséquences d'un relâchement de cette relation.

ANNEXE

PROJETS DE QUESTIONNAIRES POUR L'ENQUETE QUANTITATIVE

HISTOIRE MATRIMONIALE DES HOMMES

CANTON :

VILLAGE :

N° DU MENAGE :

N° D'ORDRE DE L'HOMME :

NOM : PRENOM :

CLAN :

PROPRIETAIRE DE TERRE : 1 OUI 2 NON

NOMBRE DE FRERES : RANG :

NOMBRE MAXIMUM D'EPOUSES SIMULTANEES :

HOMME						EPOUSE											
Rang de mariage	Date	S.M avant	Situation migratoire	Descendance antérieure M	Descendance antérieure F	Nom Prénom	Ethnie	Lien de parenté	Clan	Propriétaire de terre ?	Lieu de résidence	Age au mariage	S.M	Rang de mariage	Descendance antérieure	Nakpel	Ttype de mariage
1		C		0	0												
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	

TYPE DE MARIAGE		RANG DE MARIAGE						
		1	2	3	4	5	6	7
PWOKPENDU	. Rang du mariage dans l'échange .... L'échange est-il terminé ? .... Si oui, délai entre les 2 mariages .... Si non, âge de la fille à échanger .... Lien de parenté avec la fille échangée .... 1 - Soeur de même mère 2 - " de mère différente 3 - Cousine dans le ménage 4 - Tante 5 - Cousine dans la naag 6 - Tante 7 - Cousine germaine d'une autre naag 8 - Tante 9 - Autre parenté 10 - Pas encore échangée 11 - Ne sait pas . Qui a pris l'initiative de ce mariage ? .... 1 - Vous 2 - Votre père (non chef de ménage) 3 - Le chef du ménage 4 - Un autre aîné (d'une autre naag) 5 - Le chef du Yamuul 6 - Le chef de clan (bworu)							

TYPE DE MARIAGE		RANG DE MARIAGE						
		1	2	3	4	5	6	7
PWOKUUL	. Durée du PWOKUUL .... Avez-vous travailler aussi sur les champs de la mère ?.. . Avez-vous fait PWOKUUL, parce que vous n'aviez pas de soeur à échanger ? .... Avez-vous redonné une fille ? .... Si non, pensez-vous le faire ? .... Qui a pris l'initiative de ce mariage ?							
PWOPAB	. Pour quelle raison : 1 - TIGPWO 2 - Aide (financière, travail..) 3 - En remboursement d'une dette impayée 4 - Autre 5 - Ne sait pas . Délai entre la promesse de don et le mariage ? ...... (date de la promesse) . Avez-vous redonné une fille ? .... Si non, pensez-vous le faire ? .... Qui a pris l'initiative de ce mariage							
PWOTUGNU	. Qu'est-ce qu'a réclamé la famille : 1 - Paiement de dot 2 - Une fille 3 - Rien aujourd'hui . Vous êtes-vous exécuté ? .... Si non, pensez-vous le faire ? .... A quel niveau s'est réglée l'affaire ? .... 1 - Entre les familles 2 - Chez le chef de canton 3 - Au tribunal 4 - Pas encore réglée							

TYPE DE MARIAGE		RANG DE MARIAGE						
		1	2	3	4	5	6	7
DOT	. Montant de la dot (nombre de boeufs) ?							
	. Provenance de la dot : .... 1 - Vous-même (seul) 2 - Du ménage 3 - Du ménage et d'autres naag							
	. DEVENIR DU MARIAGE : .... 1 - Non dissous 2 - Décès de l'épouse 3 - Divorce par renvoi de la femme 4 - " par départ de la femme (enlèvement..) 5 - " par PWOPITI							
	. SI DISSOLUTION :							
	. Date de la dissolution :							
	. S M avant la dissolution							
	. Est-ce que l'épouse était Nakpel ?							
	. Si enlèvement, qu'avez-vous fait ?							
	. " " , à quel niveau s'est réglée l'affaire..							
	. DESCENDANCE DU MARIAGE :							
	. Nombre d'enfants décédés de sexe masculin							
	. Nombre d'enfants décédés de sexe féminin							
	. Nombre d'enfants présents (célibataires, mariés), de sexe masculin							
	. Nombre d'enfants présents (célibataires, mariés), de sexe féminin							
	. Nombre d'enfants mariés, partis ailleurs, de sexe masculin							
	. Nombre d'enfants mariés, partis ailleurs, de sexe féminin							
	. Nombre d'enfants absents, de sexe masculin							
	. Nombre d'enfants absents, de sexe féminin							

HISTOIRE MATRIMONIALE DES FEMMES

CANTON :

VILLAGE :

N° DU MENAGE :

N° D'ORDRE DE LA FEMME :

NOM :

PRENOM :

Appartient à un clan propriétaire :

Statut matrimonial actuel :

Est actuellement Nakpel ? :

CLAN :

FEMME							MARI									
Rang du mariage	Date du mariage	S M avant le mariage	Lieu de résidence	Devenue Nakpel		Restée Nakpel	Nom, Prénom	Lien de parenté	Ethnie	Clan propriétaire	Date de naissance	Rang de mariage	S M avant le mariage	Nombre d'enfants vivants (P + A)	Situation migratoire	Type de mariage
				Avec le mariage	Après											
1																
2																
3																
4																
5																

TYPE DE MARIAGE		RANG DE MARIAGE				
		1	2	3	4	5
PWOKPENDU	- Rang du mariage dans l'échange .... - L'échange est-il terminé ? .... - (Si oui, délai entre les 2 mariages .... ((Si non, âge de la fille à échanger .... - Lien de parenté avec l'homme échangé : .... 1 - Frère de même mère 2 - " de mère différente 3 - Cousin dans le ménage 4 - Oncle dans le ménage 5 - Cousin dans le naag 6 - Oncle dans le naag 7 - Cousin germain d'une autre naag 8 - Oncle d'une autre naag 9 - Autre parenté 10 - Pas encore échangé 11 - Ne sais pas					
PWOKUUL	- Durée du PWOKUUL .... - Votre mari a-t-il déjà redonné une fille ?					
PWOPAB	- Pour quelle raison ? .... 1 - Tigpwo (guérisseur) 2 - Aide (financière, travail) dans les moments difficiles 3 - En remboursement d'une dette de votre père 4 - Autre 5 - Ne sait pas - Votre âge au moment de la promesse de don ? .... - Votre mari a-t-il déjà redonné une fille ?					

TYPE DE MARIAGE		RANG DE MARIAGE 1	2	3	4	5
PWOTUGNU	- Qu'est-ce qu'a réclamé votre famille ? .... 1 - Le remboursement de la dot 2 - Une fille en échange 3 - Rien, aujourd'hui - Votre mari s'est-il exécuté ? .... - A quel niveau s'est réglée l'affaire ? .... 1 - Entre les familles 2 - Chez le chef de canton 3 - Au tribunal 4 - Pas encore réglée					
DOT	- Montant de la dot ? (nombre de boeufs)					
- Si votre mari a redonné une fille (ou doit le faire) êtes-vous intervenue pour lui demander une remplaçante ?						
- DEVENIR DU MARIAGE 1 - non dissout 2 - décès du mari 3 - divorce par renvoi de la femme 4 - " par pwopiti 5 - " par départ de la femme - SI RUPTURE, - DATE DE LA DISSOLUTION .... - Etiez-vous Nakpel ? .... - Statut matrimonial du mari .... - Si enlèvement, qu'a fait votre famille ? .... (idem plus haut)						

HISTOIRE GENESIQUE DES FEMMES

CANTON :

VILLAGE :

N° du MENAGE : N° d'ORDRE DE LA FEMME DANS LE MENAGE :

NOM DE LA FEMME :

Rang de grossesse	MERE			GROSSESSES						
	Rang de Mariage	Rang Hiérarchique	Nombre de Co-épouses	Nom, Prénom	Sexe	Date d'accouchement	Issue de la grossesse	Lieu d'accouchement	Date de décès	Lieu de résidence actuel
1										
2										
3										

QUESTIONNAIRE SOCIO-ECONOMIQUE
AUPRES DES FEMMES

CANTON :
VILLAGE :
N° DU MENAGE :

N° D'ORDRE DE LA FEMME :
NOM :
PRENOM :

A) Pour les femmes ayant un champ personnel (ou en ayant eu un)

- A quel âge (date) avez-vous eu un champ personnel :
- Combien aviez-vous d'enfants alors :
- Combien aviez-vous de co-épouses alors :
- Cultures pratiquées : 1 - vivrières 2 - de rente 3 - les deux
- Vous arrive-t-il de prélever sur votre production pour aider à nourrir la famille ? 1 - oui 2 - non
- Est-ce que votre mari prélève une part de vos revenus ? 1-oui 2 - non
- Est-il arrivé que votre mari retire votre champ ? 1 - oui 2 - non

---

B)

- Participiez-vous aux travaux de sarclages sur les champs collectifs ?
- Autres activités pratiquées :
  1 - petit commerce
  2 - fabrication et vente de Tchakpa
  3 - " " de poteries |__|__|__| selon l'importance des revenus
  4 - autre (précisez) : ....
  5 - aucune
- Devez-vous rendre compte de l'utilisation de vos revenus à votre mari ?
  1 - oui 2 - non
- Pour vos enfants qui supporte les frais :
  - d'écolage |__| 1 - femme 2 - mari 3 - les deux
  - de santé |__|
  - de l'habillement |__|

C) Pour les femmes ayant déjà un fils marié

- Avez-vous eu des enfants après le 1er mariage de votre fils ? 1 - oui 2 - non
- Au moment de ce mariage, combien aviez-vous d'enfants : |__|__|
- " " " , quel âge aviez-vous : |__|__|

D) Pour les femmes en situation polygamique

- Pendant combien de jours successifs voyez-vous (faites-vous la cuisine à) votre mari : |__|__|
- (Si la femme n'est par la dernière arrivée), êtes-vous intervenue auprès de votre mari pour lui demander de prendre une épouse supplémentaire ?

1 - oui 2 - non, opposée 3 - non, mais était d'accord

4 - non, il fait ce qu'il veut 5 - non concernée

- Est-ce que d'avoir des co-épouses vous permet de travailler davantage pour vous (sur le champ personnel, ou pour le commerce, le Tchakpa, la poterie ...) ?

1 - oui 2 - non

E) Pour toutes les femmes mariées

- Souhaitez-vous que votre mari prenne une épouse supplémentaire ? 1-oui 2 - non
- Pourquoi ?
- Avez-vous été mise au couvent, parce que vous refusiez votre mari ? 1 - oui 2 - non 3 - ne veut pas répondre
- Etes-vous intervenue pour le mariage (de vos garçons ? 1 oui 2 non
  (" " filles ? 1 oui 2 non
- (Si toutes les filles ne sont pas mariées), souhaitez-vous que vos filles choisissent elles-mêmes leur mari ? 1 oui 2 non
- Pour une mère, le mariage d'une fille par Pwokuul est intéressant. Souhaitez-vous réaliser ce type de mariage pour vos filles qui ne sont pas encore mariées ? 1 - oui 2 - non

BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

ASSOGBA L. (1982) - Etude critique des méthodes d'analyse de la nuptialité dans les pays à statistiques déficientes.
Mémoire de DEA. IDP/Paris I, 95 p.

ASSOGBA L., GBENYON K. (1984) - Analyse régionale de la nuptialité au Togo.
Etudes togolaises de population, n° 4, tome 2, Université du Bénin/Unité de Recherche Démographique.

BALAN J., JELIN E. (1980) - La structure sociale dans la biographie personnelle. Cahiers internationaux de Sociologie, vol LXIX, pp. 270-289.

BOURAIMA N., MARGUERAT Y. (1983) - La population du Togo : première analyse des résultats provisoires du recensement de 1981.
Direction de la Statistique, Lomé, 40 p.

BRABIN L. (1984) - Polygyny : an indicator of nutritional stress in african agricultural societies ?
Africa, vol 54, n° 1, pp. 31-45.

CAMARA S. (1978) - Femmes africaines : polygamie et autorité masculine.
Revue de psychologie des peuples, vol. 3, n° 1, pp. 43-53.

CARTRY M. (1966) - Attitudes familiales chez les Gourmantché.
L'Homme, Tome II, n° 3, pp. 41-67.

(1966) - Clans, lignages et groupements familiaux chez les Gourmantché de la région de Diapaga.
L'Homme, Tome II, n° 2, pp. 53-81.

CLIGNET R. (1975) - Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux.
Psychopathologie africaine - XI, 2, pp. 157-177.

(1977) - Rôles matrimoniaux et fécondité en Afrique Noire.
Revue française de Sociologie, XVIII, pp. 439-464.

CORNEVIN R. (1969) - Histoire du Togo.
Ed. Berger Levrault - Paris, 554 p.

DIMBAN L. (1981) - La dynamique des relations matrimoniales chez les Moba du nord-Togo.
Mémoire de maîtrise en droit. Université du Bénin, Lomé, 70p.

FONDS DES NATIONS-UNIES POUR LES AIDES EN MATIERE DE POPULATION (FNUAP) (1983) - Rapport de mission sur l'évaluation des besoins d'aide en matière de population au Togo.
Rapport n° 57, New-York, 66 p.

HAJNAL J. (1953) - Age at marriage and proportion marrying.
Population Studies, vol. 7, n° 2, pp. 111-136.

HERMANN K. (1981) - Agricultural activity in northern Togo - Current status et prospects.
multigr. 15 p.

HEUSCH (de) L. (1983) - Du bon usage des femmes et des boeufs. Les transformations du mariage en Afrique australe.
L'homme, oct-déc., XXIII (4), p. 5-32.

KUPER A. (1983) - Des femmes contre des boeufs. Réponse à Luc de Heusch.
L'homme, oct-déc., XXIII (4), p. 33-54.

LARE-KOMBATE D. (1982) - La dot en pays moba.
Mémoire de maîtrise en droit - Lomé, Université du Bénin, 66 p.

LE BRUN KERIS F. (1980)- Tiers mariages pour la tierce église ?
Mémoire ICAO - Mission de Korbongou, 211 p.

LOCOH T. (1976) - La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970.
Population, n° 2, pp. 379-395.

(1984) - Statuts matrimoniaux et fécondité dans le sud-est du Togo.
Etudes togolaises de population, n° 4, tome 2, Université du Bénin/Unité de Recherche Démographique, pp. 41-79.

MARGUERAT Y. (1981) - La population des villes du Togo, selon le recensement de 1970. Les activités des chefs de ménage.
Document de travail. Etude n° 3. Centre ORSTOM de Lomé, 53 p.

MARIE A. (1972) - Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire.
L'homme, XII, 3, pp. 5-46.

(1972) - Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire (suite de l'article précédent).
L'homme - XII, 4, pp. 5-36.

MIGNOT A. (1984) - Terre et nuptialité.
Etudes togolaises de population, n° 4, tome I. Université du Bénin/Unité de Recherche Démographique - pp. 113-157.

OPOKU K.T. (1972) - Le mariage africain et ses transformations.
Genève Afrique - vol. 11, n° 1, pp. 3-37.

PESSINABA W. (1980) - Les relations matrimoniales en pays moba.
Mémoire en sciences juridiques. Université du Bénin, Lomé, 79 p.

POKANAM G. (1984) - Quelques aspects du code togolais de la famille.
Etudes togolaises de population, n° 4, tome I. Université du Bénin/Unité de Recherche Démographique - pp. 1-40.

PONTIE D. (1979) - Les Moba de Lomé.
Thèse de 3° cycle - EHESS, Paris, 232 p.

(1981) - Les Moba de Lomé
Cahiers d'Etudes Africaines, 81-83, XXI, 1-3, pp. 53-65.

SEDES (1976) - Inventaire des ressources et programmation du développement de la vallée de l'Oti.
Rapport d'étude pour la mise en valeur des terres libérées de l'onchocercose.
Ministère du Plan (Togo)/FAO/PNUD.

SURGY (de) A. (1983) - La divination par les huit cordelettes en pays mwvaba-gurma (nord Togo).
Ed. l'Harmattan - Paris, 324 p.

TCHABLY M. (1970) - Approches de la mentalité moba.
Notes de cours données à Bombouaka - oct. 1969-mars 1970.
multigr. 33 p.

THOMPSON P. (1980) - Des récits de vie à l'analyse du changement social.
Cahiers internationaux de Sociologie, vol.LXIX, pp. 249-268.

TOGO. (1958-60) - Finances et affaires économiques (Ministère). Statistique générale (Service).
Le recensement général de la population du Togo: 1958-1960 - Lomé : Service de la statistique général - 6 vol :
1 : Population urbaine.- 107 p.
2 : Hors communes urbaines : liste et population des villages.- 62 p.

3 : Etude ethnographique : hors communes urbaines.- 165 p.
4 : Hors communes urbaines.- 98 p.
5 : Communes urbaines.- 135 p.
6 : Résultats définitifs hors communes urbaines.- 51 p.

(1970) - Plan (Ministère). Statistique (Direction). Recensement général de la population : mars-avril 1970.- Lomé : Direction de la statistique - 3 vol :
1 : Résultats provisoires.- 80 p.
2 : Résultats détaillés par circonscription.-1975 - 662 p.
3 : Données relatives aux ménages.- 1978 - 328 p.

(1981) - Plan, industrie et réforme administrative (Ministère). Statistique (Direction).
Recensement général de la population et de l'habitat, 9-22 novembre 1981 : résultats provisoires.- Lomé : Direction de la statistique - 378 p.

TRINCAZ J.P. (1983) - L'éclatement de la famille africaine : religions et migrations, dot et polygamie.
Cahiers ORSTOM, série sciences humaines, vol. XIX, n° 2, pp. 195-202.

VIMARD P. (1984) - Les recherches démographiques sur la famille et le ménage à l'ORSTOM. Objectifs, contenus, perspectives.
Communication à la Conférence Scientifique sur la Famille et la Population. Hanasaari, Espoo, Finlande - 25-27 mai 1984, 9 p.

YENTOTIB LARE B. (1975) - Chefferie traditionnelle en pays moba-gourma. Origines et évolution.
multigr. 68 p.

YOG LAMBON D. (1980) - La fonction sociale de la prière au pays mwaba. (région de Dapaong)
Mémoire de l'EPHE - Paris, 339 p.

ZWERNEMANN J. - Les prénoms personnels chez les Moba.
13 p. dactyl.

(1977) - Communications orales à propos de l'histoire des Moba (Togo)
Afrika und Upersee, Sprachen-Kulturen, BdLX, Heft 1/2, pp. 86-116 (traduction).